



ORLEANS METROPOLE

*Siège : Espace Saint Marc
5 place du 6 juin 1944 à ORLEANS*

CONSEIL METROPOLITAIN

PROCÈS-VERBAL

de la

Séance du 16 mars 2023

Réunion du Conseil métropolitain
le jeudi 16 mars 2023 à 18h
Salle du Conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans
Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance : Mme Fanny Picard

N° de l'ordre du jour	Objet	Pages
1)	Lancement de l'Ecole des Transitions.....	125
<u>VIE INSTITUTIONNELLE</u>		
2)	Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil métropolitain du 26 janvier 2023.....	129
3)	Vie institutionnelle - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau du 26 janvier 2023.....	132
4)	Vie institutionnelle - Compte-rendu des décisions prises et des marchés passés par le Président sur délégation du conseil.....	137
5)	Vie institutionnelle - Organismes extérieurs - Désignation d'un délégué au S.I.B.C.A. (syndicat intercommunal de la Bionne, du Cens, de la Crenolle et de leurs affluents).....	142
6)	Vie institutionnelle - Organismes extérieurs - Désignation d'un représentant à la commission de suivi de site des dépôts pétroliers d'Orléans.....	143
7)	Election d'une vice-présidente ou d'un vice-président.....	148
8)	Vie institutionnelle - Commissions thématiques - Modification de la composition - Approbation.....	150
<u>RESSOURCES</u>		
9)	Relations humaines - Centre de formation des apprentis (C.F.A.) - Approbation du nouveau règlement d'emploi des professeurs et revalorisation des salaires des professeurs..	153
10)	Relations humaines - Prorogation d'un an de la convention de participation prévoyance avec TERRITORIA par voie d'avenant n° 2.....	158

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- | | | |
|-----|--|-----|
| 11) | Habitat-logement - Associations œuvrant dans le domaine du logement - Approbation d'une convention de soutien à passer avec LA MAISON DE L'HABITAT pour les années 2023-2025 - Attributions de subventions de fonctionnement au titre de l'année 2023..... | 162 |
| 12) | Planification urbaine et habitat - Déclaration d'intention de créer un observatoire de l'habitat et du foncier..... | 167 |

ATTRACTIVITE

- | | | |
|-----|---|-----|
| 13) | Développement commercial - Règlement régional d'intervention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économique de proximité et du CAP économie de proximité - Ajout d'une nouvelle délégation au bureau - Approbation..... | 172 |
| 14) | Développement commercial - Adhésion au club des managers de centre-ville (C.M.C.V.) au titre de l'année 2023..... | 177 |
| 15) | Développement numérique et ville intelligente - Usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques - Approbation d'une convention à passer avec ENEDIS et NEXLOOP..... | 181 |
| 16) | Développement numérique et ville intelligente - Mise à disposition à titre gratuit par l'U.R.S.S.A.F. Centre-Val de Loire des données d'entreprises employeurs du secteur concurrentiel implantées sur le territoire métropolitain - Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'U.R.S.S.A.F..... | 185 |
| 17) | Economie numérique - Approbation d'une convention à passer avec l'association AGREEN TECH VALLEY au titre de l'année 2023 - Attribution d'une subvention de fonctionnement..... | 189 |
| 18) | Enseignement supérieur et recherche - Approbation d'une convention pluriannuelle 2023-2025 à passer avec l'association LE STUDIUM - Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2023..... | 193 |
| 19) | Recherche, transferts de technologies et innovation - Pôle de compétitivité France Water Team - Approbation d'une convention à passer avec le pôle DREAM EAU ET MILIEUX au titre de l'année 2023 - Attribution d'une subvention de fonctionnement..... | 197 |
| 20) | Recherche, transferts de technologies et innovation - Pôle de compétitivité - Approbation d'une convention à passer avec l'association COSMETIC VALLEY au titre de l'année 2023 - Attribution d'une subvention de fonctionnement..... | 202 |
| 21) | Recherche, transferts de technologies et innovation - Pôle de compétitivité - Approbation d'une convention à passer avec l'association NEKOE au titre de l'année 2023 - Attribution d'une subvention de fonctionnement..... | 207 |

22)	Emploi - Approbation de conventions de soutien à passer avec les associations d'insertion - Attribution de subventions.....	212
23)	Tourisme - Approbation d'une convention à passer avec la S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME relative aux modalités d'encaissement des recettes.....	217
24)	Musée des beaux-arts d'Orléans - Approbation d'une convention de partenariat entre le musée des Beaux-Arts d'Orléans et HELOISE C PROD / FUN&YOGA pour l'année 2023.....	221
25)	Parc floral de la Source, Orléans-Loiret - Salon des arts du jardin 2023 - Règlement de la manifestation - Approbation.	224
26)	Agriculture urbaine et périurbaine - Appel à projets 2023 « pour le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine » - Approbation d'une convention type - Attribution d'aides sous forme de fonds de concours aux communes lauréates.....	227
27)	Agriculture urbaine et périurbaine - Appel à projets pour la réalisation de « jardins éphémères » sur l'espace public - Approbation du règlement de l'appel à projets et d'une convention type.....	232
28)	Agriculture urbaine et périurbaine - Communes de Bou et Combleux - Création d'une zone agricole protégée (Z.A.P.) - Approbation du périmètre.....	237

TRANSITION ECOLOGIQUE

29)	Transports et déplacements - Renouvellement de la convention d'exploitation de certaines données du fichier national des accidents corporels au titre de la gestion et de l'exploitation de voiries - Approbation.....	241
-----	--	-----

ESPACE PUBLIC ET PROXIMITE

30)	Espace public - Commune d'Ingré - Rue Ampère - Effacement des réseaux - Convention à passer avec la société ORANGE - Approbation.....	245
31)	Espace public - Commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin - Requalification de la rue de Saint Santin - Convention de fonds de concours - Approbation.....	249
32)	Espace public - Commune d'Orléans - Caisse primaire d'assurance maladie (C.P.A.M.) du Loiret - Entretien d'une parcelle - Approbation d'une convention.....	252

Le Président d'Orléans Métropole certifie que la liste des délibérations de la présente séance a été, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affichée au siège d'Orléans Métropole le 23 mars 2023 et mise en ligne sur le site Internet.

Il certifie en outre que les formalités prescrites par les articles L. 5211-1 et L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Bureau.

La secrétaire de séance,

Mme Fanny PICARD

M. le Président – Je vous donne lecture des déports qui ont été signalés.

(M. GROUARD donne lecture des déports.)

A la suite du renouvellement du conseil municipal de Saint-Jean-le-Blanc le 5 février dernier, je vous informe que trois nouveaux conseillers métropolitains siègent : M. le Maire Thierry CHARPENTIER, Mme Evelyne BERTHON et Mme Françoise GRIVOTET. Je leur souhaite en notre nom à tous une chaleureuse bienvenue et je les déclare officiellement installés dans leur fonction.

Un élément d'information sur les transferts de compétences qui ont été proposés à votre vote, qui concernaient le musée des Beaux-arts, les jardins de Miramion et le sport de haut niveau : je vous rappelle que, pour le sport de haut niveau, il fallait que les communes représentant un certain pourcentage de la population, donc un vote à la majorité qualifiée, puissent s'exprimer en sa faveur. Tel n'a pas été le cas puisque, sur les 22 communes, 9 ont voté pour, 7 ont voté contre et 6 n'ont pas délibéré. Il n'y a pas eu de majorité qualifiée pour valider ce que le Conseil de Métropole avait pourtant voté précédemment.

Nous sommes donc dans une situation assez exceptionnelle et sans précédent qui fait que le Conseil métropolitain a voté et que les communes n'ont pas validé, en tout cas dans la majorité nécessaire. Nous sommes dans une sorte d'impasse dont il faudra bien sortir d'une manière ou d'une autre.

M. CHAILLOU – *M. le Président, vous dites « exceptionnelle », mais pas vraiment, puisque sur ce sujet des compétences, il y a déjà eu des votes qui, eux-mêmes, étaient surprenants et exceptionnels. Dans un cas de figure, le président a été mis en minorité par les membres du Conseil métropolitain et, dans ce deuxième cas de figure, le président est mis en minorité par les communes. Vous avez sans doute raison, de ces deux mises en minorité, il faudra tirer des conclusions et des enseignements. Je pense que nous sommes nombreux à souhaiter que, dans les semaines qui viennent, nous puissions, sur ce sujet comme sur d'autres, regarder les perspectives de cette situation qui est une situation assez particulière.*

M. le Président – *C'est une situation exceptionnelle parce que la précédente n'est pas comparable : le Conseil métropolitain n'avait pas voté. Le Conseil métropolitain a voté les délibérations concernant le sport de haut niveau, les jardins et le musée des Beaux-arts. Pour certaines de ces compétences, la légalité nous demande, et c'est bien naturel, que les communes puissent se prononcer. Il faut une majorité qualifiée, soit des deux tiers des communes représentant la moitié de la population de la métropole, soit l'inverse, à savoir la moitié des communes représentant les deux tiers de la population de la métropole. Il n'y a pas eu les deux tiers des communes ni la majorité des communes, puisque 9 ont voté pour, 7 ont voté contre et 6 n'ont pas inscrit ces délibérations à leur ordre du jour. Je pense qu'il n'y a pas de parallèle entre les deux situations dans la mesure où, dans un cas, il n'y a pas eu de vote du Conseil de Métropole alors que, dans l'autre, il y a eu vote.*

Je vous rejoins sur le fait qu'il faudra en rediscuter posément pour voir comment nous pouvons sortir de cette situation qui a quelque chose d'étrange – je pense que chacun en conviendra – puisque, d'un côté, le Conseil de Métropole vote avec un certain nombre de votes positifs puisqu'il y a une majorité et, de l'autre côté, toutes les communes ne le votent pas. Les élus des communes qui ont voté positivement en Conseil de Métropole votent pour certains négativement dans leur commune sur les mêmes délibérations. C'est là où je dis qu'il y a une situation assez paradoxale, voire étrange.

M. CHAILLOU – *Je me souviens bien, il y a eu vote en Conseil métropolitain sur une délibération que j'avais proposée de retour vers la commune d'Orléans d'un certain nombre de compétences. Une majorité du Conseil métropolitain, dont vous-même et les élus d'Orléans, avait voté contre. Il y a bien eu un vote du Conseil métropolitain. Vous dites qu'il n'y a pas eu de vote.*

M. le Président – *Il y a eu un vote négatif.*

M. CHAILLOU – *Oui, mais il y a eu un vote.*

M. le Président – *La situation n'est pas la même.*

M. CHAILLOU – *En tout cas, le résultat est le même.*

M. le Président – *Non. Je veux bien que l'on chipote toute la soirée, mais il y a eu un vote négatif, il n'y a pas eu de majorité du Conseil de Métropole dans un cas et il y a eu une majorité dans l'autre cas. Je ne fais que constater factuellement. Je ne prends aucune position sur la justification au nom des votes, il appartient à chacun de voter. Je constate que certains votes qui étaient positifs au Conseil municipal, favorables à cette délibération, ne l'ont pas été ensuite dans leurs conseils municipaux respectifs.*

M. CHAILLOU – *Vous savez pourquoi.*

M. le Président – *Je m'interroge sur la cohérence.*

Mme CANETTE – On peut s'interroger sur la cohérence, mais on peut essayer de la trouver, et je crois que ce n'est pas très compliqué de la trouver.

Je rappelle que 9 communes se sont prononcées pour ce transfert des compétences tel qu'il avait été voté en Conseil métropolitain, et qu'il y avait 12 avis défavorables, puisque quand on ne l'inscrivait pas, on savait très bien que l'avis était réputé défavorable. Il ne faut pas l'oublier.

La deuxième chose est que c'est sans doute, et je regrette qu'on parle de chipoter parce que l'on parle de sujets sérieux... Il ne s'agit pas pour nous de chipoter, mais de souligner la gravité de la situation, puisque ce n'est pas un hasard, ce n'est pas de l'inconstance des communes, s'il y a eu un hiatus entre les positions de certains en Conseil métropolitain et dans les communes. D'où cela vient-il ? On peut se souvenir que le vote sur le transfert de compétences, notamment pour la question des politiques sportives, était lié à un accord global qui permettait d'avoir, sinon une vision parce que cela reste à travailler, au moins quelques perspectives d'avenir pour un club que je connais bien, les Panthères. À la faveur d'un ordre du jour remanié à la dernière minute et d'une séance extrêmement longue, une partie de l'accord global a été balayée d'un revers de la main. Le problème qui est posé n'est pas celui de l'inconstance des communes ni l'incohérence de ces communes, mais la manière dont les communes se sont senties traitées dans cette affaire. J'y vois une cohérence, c'est un message adressé par les communes.

M. le Président – Je rejoins M. CHAILLOU sur le fait que, et je le redis posément parce qu'il n'y a aucune gravité sur le sujet, c'est une situation d'impasse dont il convient de tenter de sortir. Je pense que, dès lors que toutes les bonnes volontés se manifestent, nous trouverons bien les voies et moyens de sortie de cette crise dans l'intérêt général, en tout cas je l'espère. On y reviendra. M. CHAILLOU a proposé que l'on y revienne dans les prochaines semaines, je suis d'accord avec lui, pour que l'on puisse trouver les voies et moyens.

M. CHAILLOU – Pas que sur ce sujet.

M. le Président – C'est le sujet des questions liées aux compétences. Je veux bien que l'on pose toutes les questions que vous souhaitez. Pour moi, il y a un sujet lié à la question des transferts de compétences. On a fait souvent référence à la charte de gouvernance, et on a bien raison, qui fait en sorte que la volonté d'une commune soit respectée. Je me permets de prendre ma casquette de maire d'Orléans : j'aurais souhaité qu'au moins pour les deux clubs orléanais, le souhait de la Ville d'Orléans, dès lors que le Conseil métropolitain votait en ce sens – cela lui appartenait et cela a été fait... J'aurais souhaité que la charte de la gouvernance vienne s'appliquer pour l'une des 22 communes qui s'appelle la Ville d'Orléans et que, par conséquent, le souhait de la Ville d'Orléans soit respecté, Mme CANETTE, par les autres communes. J'aurais pu le souhaiter en tant que maire d'Orléans.

En tant que président de la Métropole, je prends acte du fait que parmi les communes, et d'ailleurs ce ne sont pas 12 mais 13 communes, 9 ont voté pour, 6 ont voté contre et 7 n'ont pas inscrit. Vous avez raison, 13 communes n'ont pas souhaité voter notamment ce retour des deux clubs orléanais à Orléans. Il nous reviendra d'en rediscuter et de voir si nous pouvons trouver des perspectives parce qu'aujourd'hui, nous avons quatre clubs qui sont dans une situation d'attente et d'interrogation pour dire : « Finalement, le Conseil métropolitain a voté, les communes ne votent pas, et nous, où sommes-nous ? ». Juridiquement, ils sont toujours à la Métropole, mais vous en conviendrez, avec un vote qui a été fait dans le sens des retours aux communes et qui peut interroger ces clubs pour la suite.

Il conviendra de revenir aussi sur deux autres sujets qui sont liés, et j'ai eu l'occasion de le préciser lors de la Conférence des maires : le musée des Beaux-arts et le Parc floral. Le Parc floral avait été sorti des délibérations puisque je pense que vous faisiez référence aux amendements qui ont été proposés en séance. J'avais essayé de trouver une convergence entre les uns et les autres et de prendre en compte les amendements qui étaient proposés par les uns et les autres, d'un côté de ne prendre que les deux clubs orléanais et non pas les quatre, puisque les communes de Saran et de Fleury ne souhaitaient pas reprendre leur club. Dans le respect de la position de ces deux communes, dans l'application de la charte de gouvernance, il n'y a qu'une commune qui le demande, Orléans, donc cela me paraissait logique que l'on vienne à voter sur les deux clubs demandés par la Ville d'Orléans, ce qui a d'ailleurs été voté par la majorité du Conseil de Métropole.

Le musée des Beaux-arts a fait l'objet d'un amendement. J'ai proposé, notamment à la demande de Saint-Jean-de-Braye, que l'on puisse conserver les jardins de Miramion, qui ont été transférés à la commune de Saint-Jean-de-Braye à l'unanimité des 22 communes, et que l'on retire le Parc floral dans l'attente de pouvoir préciser le statut futur du Parc floral. Je pensais que ces amendements pouvaient permettre de converger, mais tel n'a pas été le cas. Je rejoins Christophe CHAILLOU, il conviendra de rediscuter et, peut-être au vu d'évolutions à venir, de trouver les voies et moyens de sortir de ce qui reste une situation étrange, pour ne pas dire une impasse.

Je veux rassurer les clubs concernés, cela ne change rien à leur mode de fonctionnement. Bien sûr, il sera proposé au Conseil de Métropole de voter les subventions aux clubs concernés pour leur permettre de fonctionner malgré tout. J'en profite pour passer ce message parce qu'il est important pour que les clubs continuent de fonctionner. Nous en discuterons.

Séances
Conseil métropolitain du 16 mars 2023

RAPPORTEUR : M. SCHLESINGER

N° 1

Lancement de l'Ecole des Transitions - Communication.

M. SCHLESINGER – Ce sera à deux voix car Isabelle RASTOUL, au titre de ses fonctions aux ressources humaines, complètera la présentation. C'est également un sujet porté, pour la Ville d'Orléans, par Romain ROY.

Quelques mots d'introduction sur l'Embarcadère, le nom qui a été choisi et co-construit par les agents de la Ville d'Orléans et de la Métropole pour cette École des Transitions que nous avons annoncée dans le manifeste qui rassemblait les 90 actions principales que nous devons mettre en œuvre à l'issue des Assises.

Il y a deux objectifs principaux. L'objectif est de faire en sorte que les agents et les élus de la Métropole, c'est-à-dire les services et les communes de la Métropole et la Ville d'Orléans, puissent être associés pleinement dans cet effort de mise en route de nos transitions.

Le manifeste pour la transition, qui est un document qui rassemble 90 actions principales et plus de 500 actions tous compris, a été traduit dans les services sous forme de feuilles de route opérationnelles par grandes thématiques. Il était important, pour faciliter la mise en œuvre de ces feuilles de route par les équipes des communes et de la Métropole, de leur donner les outils pour comprendre et pour agir dans cette direction. Pour ce faire, il faut apprendre de nouvelles manières de travailler et d'agir, notamment acquérir de nouveaux réflexes managériaux, puisque la politique de transition et les objectifs que nous nous sommes donnés nous conduisent à revisiter la manière dont nous construisons et nous conduisons un certain nombre de politiques publiques depuis de nombreuses années.

Cela se traduit par deux objectifs principaux. Le premier est de faire monter en compétences sur les enjeux de transition l'ensemble des acteurs qui participent, en donnant les clés pour comprendre et pour agir, c'est-à-dire bien mettre en relation les savoirs à acquérir et la manière de les traduire en actes. Pour accompagner cette traduction en actes, l'objectif de l'Embarcadère est de donner aux porteurs de projet les outils pour y arriver. L'objectif est de passer de l'intention des discours à l'action. L'Embarcadère n'est pas simplement un lieu de formation, mais c'est également une école du « faire » et, dans sa démarche et sa construction même, un apprentissage à faire différemment dans cet environnement nouveau.

Quelques grands principes ont présidé à l'élaboration de cette école, dont certains que j'ai déjà cités. C'est une école qui concerne à la fois les agents et les élus, donc toutes les personnes qui sont ici ont vocation, si elles le souhaitent et en ressentent le besoin... Parfois, même quand on n'en ressent pas le besoin, on a la nécessité de rentrer dans ce programme de formation, d'acculturation, de prise de conscience, parce qu'il faut parfois désapprendre pour mieux se projeter vers l'avenir. Elle concerne les agents de toutes nos communes, les élus métropolitains, mais également les élus dans nos communes. Ils ont participé, au cours de l'année passée, à la construction de ce nouveau modèle d'école de formation.

Cette école sert à la fois à travailler sur les enjeux d'environnement et sur les manières de faire. Elle a vocation à se déployer progressivement en proposant une offre évolutive. Elle ne sort pas toute conçue aujourd'hui, puisque l'on souhaite qu'elle soit elle-même un objet de coconstruction. Elle va s'étendre progressivement aux agents de la Métropole et de la Ville d'Orléans vers les autres communes et vers les élus. J'espère que nous pourrons tous y trouver notre part, notamment dans nos réunions de commission.

Cette école a été co-construite au cours de l'année passée, mais la coconstruction n'est pas finie. Les programmes de formation qui vont être mis en place vont être aussi co-construits par ceux qui vont les utiliser. Il ne s'agit pas d'imposer un socle de compétences, mais il s'agit, à partir des besoins ressentis dans les différentes politiques publiques, de définir les compétences que nous devons acquérir en commun.

Ce programme est évolutif. Il y a trois piliers sur lesquels nous allons avancer : comprendre, informer, inspirer, agir et évaluer. Le pilier « comprendre, informer, inspirer » et le pilier « agir » sont les deux premiers que nous allons mettre en œuvre et qui sont déjà opérationnels sur des aspects très précis. Par exemple, sur la partie « comprendre, informer, inspirer », il y a des ateliers autour de la Fresque du climat. Ce sont des formats plus ou moins intenses qui permettent de prendre conscience des grands enjeux et des grands chiffres auxquels la transition nous invite à réfléchir. Il y a également des formations métier opérationnelles, comme organiser des événements écoresponsables ou gérer les plantes invasives dans un environnement différent qui sont déjà construites à destination des agents. Demain, des ateliers autour de la rénovation énergétique des bâtiments vont devoir être élaborés, mais l'on souhaite s'appuyer sur les agents concernés par ces politiques publiques pour définir avec eux les savoir-faire et les compétences dont ils ont besoin pour mener à bien cette mission.

À terme, il faudra que l'on développe le pilier « évaluer » parce que lorsque nous avons adopté ensemble la feuille de route de la transition, nous avons dit que c'était une chose de se fixer des objectifs, mais une autre de les atteindre. Pour les atteindre, il faut nous transformer nous-mêmes et rendre compte du fait que nous avons atteint les objectifs ou, si nous ne les avons pas atteints, la façon dont nous pouvons rectifier le tir pour mieux les atteindre. Cette fonction d'évaluation sur laquelle on travaille de manière citoyenne avec la vigie qui nous a rendu ses premières remarques et sur laquelle on va travailler dans les semaines qui viennent... Il faut que nous ayons les outils pour évaluer notre démarche.

Mme RASTOUL – Le premier axe de l'Embarcadère est comprendre, former, inspirer. Ce n'est pas parce qu'on a beaucoup entendu parler de la transition que l'on a compris les enjeux. D'une manière générale, il s'agit de faire comprendre les grands enjeux et les freins au changement.

L'axe que nous avons nommé « Dans mon métier » concerne aussi bien les agents que les élus. J'insiste beaucoup sur les élus parce que, lorsque nous avons fait les ateliers pour aboutir à la création de cette école, il y avait une trentaine d'agents avec nous et, à plusieurs reprises, ils ont exprimé une attente à l'égard des élus, notamment sur la prise en compte de tous ces enjeux dans les politiques qu'on leur demande de mener.

Après avoir compris, on va pouvoir agir. Comme l'a dit Romain ROY lors de la conférence de lancement, en matière de transition, agir, ce n'est pas ne plus faire, mais c'est mieux faire. Nous avons identifié quatre volets :

- améliorer nos pratiques internes, cela concerne le fonctionnement de l'administration ;
- mener à bien les projets de transition, c'est pour mettre en œuvre les feuilles de route issues de la transition ;
- manager dans un contexte de transition, c'est la transition au sens large, mais on parle aussi de la question de la relation au travail, des modes de travail. Ce sont donc des facteurs de transition multiples. On a d'ailleurs intégré l'École du management qui existait précédemment ;
- coopérer et se décentrer, parce que tous les sujets sont liés dans nos différentes politiques. Il faut que l'on coopère et que l'on travaille en transversalité encore plus qu'aujourd'hui.

Le lancement de l'Embarcadère a eu lieu le 7 mars. Une conférence de lancement s'est tenue avec 250 personnes, le nombre maximal que l'on pouvait accueillir. C'est un lancement qui a intéressé beaucoup de monde, ce qui est très encourageant.

Suite à cette conférence, il y a eu des présentations sur 8 sites – la dernière a lieu demain –, dont la DGD à Saint-Pryvé, le Cycle de l'eau à La Chapelle-Saint-Mesmin, le Pôle sud-est. Lors de ces présentations, il y avait des ateliers ludiques autour de l'impact carbone et des fresques du climat. On a surtout veillé à ce que ces ateliers et fresques du climat soient adaptés en fonction de nos feuilles de route pour que tout le monde retrouve une cohérence dès le départ. Environ 600 personnes ont déjà été touchées par ce lancement. Les formations qui ont été citées précédemment démarrent dès demain ; on voulait une mise en route rapide des formations.

Concernant les formations des élus, une réflexion est en cours pour savoir sous quel format les mettre en place. On n'est pas encore calé mais cela va arriver. On a un programme qui est un début, qui va évoluer dans son contenu, ses formats et son périmètre.

M. SCHLESINGER – Pour conclure cette présentation, c'est la question de l'extension aux 22 communes. L'Embarcadère a été imaginé comme un outil au service de chacun d'entre nous. Un groupe de travail de DGS a été lancé pour réfléchir à la manière dont les agents des autres communes que la Ville d'Orléans pourront bénéficier de ces formations et être partie prenante du dispositif. Dans cette réflexion, on peut ajouter les élus communaux non métropolitains qui ont

vocation également, dans les politiques publiques qui restent de la compétence des communes, à bénéficier de cette formation.

L'objectif est qu'à la fin de l'année, nous puissions bénéficier d'une offre de formation pleinement métropolitaine sur un sujet central qui constitue le fil rouge du plan pluriannuel d'investissement que nous avons adopté et qui est aussi le fil rouge du programme de chacune de nos communes.

Pour terminer, je tenais à remercier Chrystèle CAPY et l'ensemble de son équipe pour le travail qui a été accompli, parce qu'on partait d'une feuille blanche et il fallait élaborer ce projet qui est pour moi l'une des conditions de réussite de la feuille de route. On a tendance à afficher parfois des programmes extrêmement ambitieux sans se poser la question de l'organisation administrative ou de la connexion entre les élus et l'organisation administrative pour atteindre l'objectif que l'on se donne. La place qu'a pris l'Embarcadère dans la mise en route de la feuille de route métropolitaine et communale d'Orléans montre que l'on a pris le dossier par le bon bout. C'est parce que cette école parviendra à sensibiliser, informer et former que l'on arrivera à atteindre les objectifs ambitieux que nous nous sommes donnés.

M. le Président – Merci beaucoup pour cette présentation.

Y a-t-il des interventions ?

M. GRAND – Je vous remercie pour cette présentation.

C'est l'une des premières étapes opérationnelles de déploiement de la transition globale que nous appelons tous de nos vœux. On est dans un temps... Je pense, par exemple, à la vigie citoyenne. On a eu, avec Capucine FEDRIGO, la restitution de la vigie citoyenne il y a quelques jours. On voit bien qu'embarquer les élus, les services et les citoyens, et trouver des moyens d'échange entre ces différents niveaux d'engagement a toute son importance.

Vous parliez de formation pour les élus. Imaginez-vous des formations pour les élus dans le cadre de l'Embarcadère et spécifiquement pour les élus, ou êtes-vous plutôt sur des groupes de travail qui réuniraient des élus et des services ? Pourquoi pas, puisqu'on en a parlé pendant la vigie citoyenne, qui va perdurer pendant quelque temps avec la première promotion, avoir également des représentants des citoyens ? Ce serait plus riche en termes d'échange que si l'on devait avoir d'un côté les élus qui se forment, de l'autre les services et les citoyens, y compris d'un point de vue organisationnel pour la collectivité.

M. ROY – Je veux partager le moment de lancement que l'on a vécu. Je félicite vivement et chaleureusement l'intégralité des équipes. C'est le fruit de trois ans de travail, depuis le début du mandat. C'est un peu l'un des bébés des Assises de la transition. Je rappelle que l'on a cartographié les bonnes pratiques du territoire, parce que l'École de la Transition a l'ambition de nous améliorer, de nous faire faire mieux. Elle n'a pas l'ambition de nous remplacer ou de nous changer. Il faut bien prendre conscience qu'il y a des bonnes pratiques, des choses que l'on fait déjà bien. On sort de l'Agenda 21, du plan Vélo, des Assises de la transition. On cherche à fédérer, à donner un cap aux énergies. Je rappelle que c'était un jour de grève et que l'on a rempli l'intégralité de Sainte-Croix-Saint-Euverte avec 250 personnes qui sont amoureuses de leur collectivité et qui ont envie de mieux faire. Il y avait une belle énergie. À nous de ne pas faire retomber le soufflé, de continuer à fédérer et de montrer l'exemple. Je rejoins Jean-Philippe GRAND, les élus ne savent pas tout. On ne saura jamais tout dans tous les domaines. 9 grandes familles ont été définies. On s'est donné l'ambition de réduire le CO2 jusqu'à la neutralité carbone en 2050, moins 50 % en 2030. Cela passe par la montée en compétences des élus, du territoire et des services. Demain, ce sera ouvert aux écoles, aux associations, aux citoyens engagés et aux entreprises. On est au début de cette École de la transition, de l'Embarcadère.

Je me félicite de l'énergie qui est dans cette école et des débuts des ateliers. Inspirez-vous, participez, exportez dans vos communes, parce que si on le réussit dans nos communes, on sera fer de lance. On est sûrement la troisième ou la quatrième ville en France à lancer une école de transition et une école du climat, on doit être dans le top 20 européen. Il faut en être fier, c'est un vrai projet métropolitain, une ambition métropolitaine. Aujourd'hui, on forme nos agents, demain on formera nos élus, puis le territoire, et c'est ainsi que l'on va réussir.

Mme TRIPET – Je voulais saisir cette délibération pour vous faire une demande qui va dans le sens de la transition écologique. Lors du mois et demi qui vient de s'écouler, nous avons vécu 15 jours de pollution aux particules fines. Pour ce faire, il faut que le temps soit froid, sec, qu'il fasse beau et qu'il n'y ait pas de vent. Nous avons vécu ces 15 jours de pollution aux particules fines avec des personnes qui vont se promener, qui vont faire du sport parce que le temps est beau et que, même s'il fait froid, cela prête à faire des sorties dominicales en famille ou promener les enfants. Or, cette

pollution aux particules fines impacte directement les problèmes respiratoires, les problèmes cardiaques, et nous sommes actuellement en plein plan blanc bronchiolite pour les tout-petits.

Ma demande est la suivante : ne peut-on pas rapidement faire quelque chose pour décréter pendant ces moments de pollution aux particules fines la gratuité des transports ? Quand je dis cela, c'est également ouvrir les parcs-relais, réduire drastiquement la circulation des automobiles dans notre métropole, faire en sorte que les entreprises livrent avec des camions ou des camionnettes gratuitement. C'est également ouvrir la portion d'autoroute entre Saran et La Source et installer plus de capteurs dans notre métropole. Pour les particules fines, il n'y a qu'un capteur. Comme on a, avec Keolis et notre réseau de transport, beaucoup de stations, on pourrait peut-être installer d'autres capteurs.

Enfin, nous avons un site Lig'Air qui est très bien, il faut s'y abonner. Je pense que, vous et moi, lorsque nous sortons le matin et que nous ne savons pas quel temps il va faire, nous allons consulter la météo. Pourquoi ne pas développer une petite appli où, le matin, vous savez exactement quels sont les risques de pollution auxquels vous pouvez être confrontés si vous sortez ? Puisque l'on est dans le top 20 au niveau européen, je pense que l'on ferait monter encore notre ville dans toutes les missions pour lutter contre les pollutions et pour la transition écologique.

M. BEAUMONT – *L'application va sortir bientôt. Cela existe déjà pour les problèmes de pollens et, bientôt, cela existera aussi pour les particules fines et ultra-fines. Ce sera dans une application et, le matin, on pourra connaître l'état de l'air respiré dans la métropole.*

M. SCHLESINGER – *Pour répondre à Jean-Philippe GRAND sur l'organisation des formations, je pense que tout peut être envisagé. Cela peut être des temps de formation spécifiques élus, cela peut être des temps de formation élus et agents, cela peut être des temps de formation élus, agents et citoyens. J'ai à l'esprit ce que l'on a fait avec le Conseil de développement autour du rapport du GIEC. Je pense qu'il faut que l'Embarcadère ait la possibilité de retenir le format le plus adapté à l'objectif que l'on se donne. Tous ces formats peuvent correspondre à un objectif que l'on se donne à un moment donné, donc il ne faut rien s'interdire.*

Pour répondre à Mme TRIPET, nous sommes tous inquiets des pollutions liées aux particules fines que vous évoquez. Cela tombe « bien », les communes ont délibéré ou vont le faire ce mois-ci. La Métropole a dû remettre un avis sur le plan de protection de l'atmosphère qui a été préparé par les services de l'État et qui doit définir notre stratégie dans les 6 ans qui viennent pour améliorer la qualité de l'air sur le territoire de la métropole.

Dans ce plan de protection de l'atmosphère, trois actions sont mises en place par la Métropole, qui me semblent essentielles : un fonds air bois pour engager la transition et la modernisation des systèmes de combustion que l'on peut avoir à domicile. Grosso modo, il s'agit d'avoir des inserts de meilleure qualité plutôt que des cheminées à foyer ouvert. Cela se met en place progressivement cette année.

Le plan Vélo est l'une des actions inscrites dans le plan de protection de l'atmosphère, que les communes essaient de mettre en œuvre sur leur territoire et qui a pour vocation de faire en sorte qu'il y ait moins de particules fines émises par les véhicules automobiles.

Il y aura, et on va y travailler dans les mois qui viennent, la zone à faibles émissions. J'espère que l'on aura le même enthousiasme à travailler ensemble sur l'installation d'une ZFE. Je sais que ce n'est pas facile et qu'il y a des réticences dans la population, mais c'est l'un des outils, qui nous est imposé par le législateur mais que nous avons inscrit dans le plan de protection de l'atmosphère et sur lequel nous allons travailler, qui a un impact réel sur la qualité de l'air et les particules fines. La gratuité des transports est un micro-sujet par rapport aux actions de fond que l'on doit mettre en œuvre pour réduire les émissions de particules fines.

Plus globalement, une réflexion que l'on essaie de mettre en œuvre dans le plan de solarisation avec le développement des énergies renouvelables sur le territoire de la Métropole mais qui est porté au niveau européen, c'est la sortie d'un certain nombre d'énergies carbonées. La pollution aux particules fines vient aussi du fait que certains pays de l'Union européenne ont fait le choix de sortir du nucléaire un peu rapidement et, pour compenser cette sortie du nucléaire et le manque de production, ont rouvert des centrales à charbon qui génèrent des particules fines. Quand on parle de ces sujets, il faut les regarder dans leur ensemble et être cohérent. C'est ce que nous essayons de faire dans ce plan de protection de l'atmosphère sur lequel nous avons émis un avis favorable à l'unanimité.

M. le Président – *Merci beaucoup pour cet Embarcadère. Nous allons tous embarquer.*

**Extrait n°2023-03-16-COMDEL-002 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 16 mars 2023

Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil métropolitain du 26 janvier 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 10 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHECY : Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON, Bruno LACROIX,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Matthieu SCHLESINGER, Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN, Gérard VESQUES,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

CHANTEAU : Gilles PRONO donne pouvoir à Vincent MICHAUT,

CHECY : Virginie BAULINET donne pouvoir à Cédric SCHMID,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT, Guillem LEROUX donne pouvoir à Romain SOULAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU donne pouvoir à Vincent DEVAILLY,

OLIVET : Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Rolande BOUBAULT,

ORLEANS : William CHANCERELLE donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Thibaut CLOSSET donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Jean-Philippe GRAND, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Thomas RENAULT, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Christophe LAVIALLE donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Isabelle MULLER,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	88
Quorum.....	45

Séances
Conseil métropolitain du 16 mars 2023

RAPPORTEUR : M. GROUARD

N° 2 Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil métropolitain du 26 janvier 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver le procès-verbal de la séance du conseil métropolitain du 26 janvier 2023.

Annexe(s) : 1

- PV de la séance du 26.01.2023

M. CHAILLOU – *A l'occasion d'un long débat sur la modification du PLUM, j'avais demandé à vérifier le vote et vous m'aviez répondu de façon un peu véhémement que cette suspicion était incroyable. Or, on s'aperçoit dans le compte rendu que le vote a été rectifié. Il y avait bien un questionnement sur le vote. Je me permets de le souligner puisque je n'avais pas tout à fait tort de demander une vérification du vote. Cela ne change pas le résultat, puisque le vote était très largement minoritaire au sein de l'assemblée, mais avec les abstentions, c'est passé.*

Sur un certain nombre de sujets qui font débat et qui sont assez sensibles, afin de faciliter la tâche des agents de l'administration qui font le décompte, je pense que le recours aux petits boîtiers qui ont été distribués en début de séance est sans doute utile. Cela permet d'éviter ces moments très désagréables. Je pense que, sur un certain nombre de sujets, il vaut mieux avoir recours à cela. Cela facilite les choses et cela évitera peut-être des remarques qui, après coup, ne sont pas forcément justifiées.

M. le Président – *Je retiens votre proposition. D'ailleurs, elle est déjà presque satisfaite, en tout cas pour une délibération qui va venir. Je partage votre point de vue, je pense que c'est le plus simple que nous puissions utiliser davantage les boîtiers, pas systématiquement mais pour des délibérations importantes ou sur lesquelles il peut y avoir un doute sur les votes, ce sera très bien.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-03-16-COMDEL-003 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 16 mars 2023

Vie institutionnelle - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau métropolitain du 26 janvier 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 10 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHECY : Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON, Bruno LACROIX,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Matthieu SCHLESINGER, Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN, Gérard VESQUES,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

CHANTEAU : Gilles PRONO donne pouvoir à Vincent MICHAUT,

CHECY : Virginie BAULINET donne pouvoir à Cédric SCHMID,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT, Guillem LEROUX donne pouvoir à Romain SOULAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU donne pouvoir à Vincent DEVAILLY,

OLIVET : Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Rolande BOUBAULT,

ORLEANS : William CHANCERELLE donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Thibaut CLOSSET donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Jean-Philippe GRAND, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Thomas RENAULT, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Christophe LAVIALLE donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Isabelle MULLER,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	88
Quorum.....	45

Séances
Conseil métropolitain du 16 mars 2023

RAPPORTEUR : M. GROUARD

N° 3 Vie institutionnelle - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau métropolitain du 26 janvier 2023.

Conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales permettant au conseil de déléguer au bureau une partie de sa fonction délibérative et en application de la délibération n° 2022-02-24-COM-04 du conseil métropolitain du 24 février 2022, exposant les délégations accordées par le conseil métropolitain au bureau pour le règlement de certaines affaires, il est rendu compte au conseil des délibérations suivantes :

Liste des délibérations et votes du bureau métropolitain du 26 janvier 2023 :

- | | | |
|------------------------|-----|--|
| M. le Président | n°1 | Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal de la séance du bureau du 15 décembre 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE |
| M. CHOUIN | n°2 | Habitat-logement - Dispositif d'observatoire du logement neuf - Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'association OCELOR - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE |
| M. GROUARD | n°3 | Action foncière – Commune de Saint-Denis-en-Val – Aménagement du Parc de Loire – Rachat anticipé de terrains auprès de l'établissement public foncier local interdépartemental Foncier Cœur de France – Approbation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE LAURENT BAUDE, ALAIN TOUCHARD |

M. LAVIALLE	n°4	Mutualisation des achats - Ajout de familles d'achat à la convention de groupement de commandes passée avec le C.C.A.S. d'Orléans et les communes de la Métropole et à la convention de groupement de commandes passée avec la commune d'Orléans et le C.C.A.S. d'Orléans.
Mme RASTOUL	n°5	ADOPTE A L'UNANIMITE Relations humaines - Modification du tableau des emplois - Approbation. ADOPTE A L'UNANIMITE
M. MARTIN	n°6	Finances - LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - Construction d'un foyer de vie de 6 logements collectifs adaptés situés Z.A.C. de la Clairière à Boigny-sur-Bionne - Garantie d'un emprunt de 463 106 € à hauteur de 50 % - Approbation. ADOPTE A L'UNANIMITE NON PARTICIPATION AU VOTE DE STEPHANE CHOUIN, FRANCOISE GRIVOTET
M. MARTIN	n°7	Finances - LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - Construction de 7 logements collectifs locatifs sociaux situés 654 rue de la Cornaillère à Saint-Denis-en-Val - Garantie d'un emprunt de 709 360 € à hauteur de 50 % - Approbation. ADOPTE A L'UNANIMITE NON PARTICIPATION AU VOTE DE STEPHANE CHOUIN, FRANCOISE GRIVOTET
M. MARTIN	n°8	Finances - LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - Construction de 8 logements individuels locatifs sociaux situés la Sablonnière, rue de la Gare à Marigny-les-Usages - Garantie d'un emprunt de 745 903 € à hauteur de 50 % - Approbation. ADOPTE A L'UNANIMITE NON PARTICIPATION AU VOTE DE STEPHANE CHOUIN, FRANCOISE GRIVOTET

- M. MARTIN** n°9 Finances - LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - Construction de 6 logements individuels locatifs sociaux situés 506 route d'Ardon à Olivet - Garantie d'un emprunt de 1 056 125 € à hauteur de 50 % - Approbation.
- ADOPTE A L'UNANIMITE
- NON PARTICIPATION AU VOTE DE STEPHANE CHOUIN, FRANCOISE GRIVOTET
- M. MARTIN** n°10 Finances - LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - Construction de 26 logements collectifs locatifs sociaux situés rue Danton, Z.A.C. Interives à Fleury-les-Aubrais - Garantie d'un emprunt de 2 588 101 € à hauteur de 50 % - Approbation.
- ADOPTE A L'UNANIMITE
- NON PARTICIPATION AU VOTE DE STEPHANE CHOUIN, FRANCOISE GRIVOTET
- M. MARTIN** n°11 Finances - LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - Construction de 32 logements collectifs situés Z.A.C. des Jardins du Bourg, îlot C6 à Ingré - Garantie d'un emprunt de 3 809 250 € à hauteur de 50 % - Approbation.
- ADOPTE A L'UNANIMITE
- NON PARTICIPATION AU VOTE DE STEPHANE CHOUIN, FRANCOISE GRIVOTET

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- Prendre acte des délibérations prises par le bureau du 26 janvier 2023 sur délégation du conseil.

LE CONSEIL METROPOLITAIN PREND ACTE

**Extrait n°2023-03-16-COMDEL-004 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 16 mars 2023

Vie institutionnelle - Compte-rendu des décisions prises et des marchés passés par le Président sur délégation du conseil.

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 10 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHECY : Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON, Bruno LACROIX,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Matthieu SCHLESINGER, Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN, Gérard VESQUES,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

CHANTEAU : Gilles PRONO donne pouvoir à Vincent MICHAUT,

CHECY : Virginie BAULINET donne pouvoir à Cédric SCHMID,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT, Guillem LEROUX donne pouvoir à Romain SOULAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU donne pouvoir à Vincent DEVAILLY,

OLIVET : Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Rolande BOUBAULT,

ORLEANS : William CHANCERELLE donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Thibaut CLOSSET donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Jean-Philippe GRAND, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Thomas RENAULT, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Christophe LAVIALLE donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Isabelle MULLER,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	88
Quorum.....	45

Séances
Conseil métropolitain du 16 mars 2023

RAPPORTEUR : M. GROUARD

N° 4 Vie institutionnelle - Compte-rendu des décisions prises et des marchés passés par le Président sur délégation du conseil.

Conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales et afin d'accroître l'efficacité du processus décisionnel, le conseil a donné délégation à Monsieur le Président pour exercer en son nom un certain nombre d'attributions.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président doit rendre compte des attributions exercées dans ce cadre.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2022-02-24-COM-05 du conseil métropolitain du 24 février 2022 donnant délégation à Monsieur le Président pour le règlement de certaines affaires,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- prendre acte des décisions prises par Monsieur le Président d'Orléans Métropole dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées par le conseil ainsi que des marchés passés supérieurs à 25 000 € HT et de leurs avenants figurant aux tableaux ci-annexés.

Annexe(s) : 1

- Compte-rendu des décisions, marchés, avenants et pépinières.

LE CONSEIL METROPOLITAIN PREND ACTE

**Extrait n°2023-03-16-COMDEL-005 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 16 mars 2023

Vie institutionnelle - Organismes extérieurs - Désignation d'un délégué au S.I.B.B.C.A. (syndicat intercommunal de la Bionne, du Cens, de la Crenolle et de leurs affluents).

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 10 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHECY : Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON, Bruno LACROIX,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Matthieu SCHLESINGER, Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN, Gérard VESQUES,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

CHANTEAU : Gilles PRONO donne pouvoir à Vincent MICHAUT,

CHECY : Virginie BAULINET donne pouvoir à Cédric SCHMID,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT, Guillem LEROUX donne pouvoir à Romain SOULAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU donne pouvoir à Vincent DEVAILLY,

OLIVET : Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Rolande BOUBAULT,

ORLEANS : William CHANCERELLE donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Thibaut CLOSSET donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Jean-Philippe GRAND, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Thomas RENAULT, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Christophe LAVIALLE donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Isabelle MULLER,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	88
Quorum.....	45

Séances
Conférence des maires du 02 mars 2023
Conseil métropolitain du 16 mars 2023

RAPPORTEUR : M. GROUARD

N° 5 Vie institutionnelle - Organismes extérieurs - Désignation d'un délégué au S.I.B.B.C.A. (syndicat intercommunal de la Bionne, du Cens, de la Crenolle et de leurs affluents).

Orléans Métropole est représenté au sein de différents organismes.

Madame Corinne LESAINE, qui était conseillère municipale de Saint-Jean-de-Braye, a été désignée déléguée d'Orléans Métropole au sein du S.I.B.B.C.A. (syndicat intercommunal de la Bionne, du Cens, de la Crenolle et de leurs affluents) par délibération n° 2020-09-24-COM-13 en date du 24 septembre 2020.

A la suite de sa démission du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué ou d'une nouvelle déléguée au sein de ce syndicat intercommunal mixte.

Conformément à l'article L. 5711-1 du C.G.C.T.: « Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre. »

La commune de Saint-Jean-de-Braye a proposé la désignation de Madame Lydie PERIN.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5711-1,

Vu les statuts du syndicat intercommunal de la Bionne, du Cens, de la Crenolle et de leurs affluents,

Vu l'avis de la conférence des maires,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- en application de l'article L. 5711-1 du code général des collectivités territoriales, décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination des délégués au sein d'un syndicat mixte,

ADOpte A L'UNANIMITE

- procéder à la désignation d'un délégué suppléant d'Orléans Métropole au sein du syndicat intercommunal de la Bionne, du Cens, de la Crenolle et de leurs affluents (S.I.B.B.C.A.) :

Nom de l'organisme	Fonction du représentant	Nom du représentant
SIBBCA	suppléant	Mme Lydie PERIN

ADOpte A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-03-16-COMDEL-006 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 16 mars 2023

Vie institutionnelle - Organismes extérieurs - Désignation d'un représentant à la commission de suivi de site des dépôts pétroliers d'Orléans.

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 10 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHECY : Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON, Bruno LACROIX,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Matthieu SCHLESINGER, Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN, Gérard VESQUES,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

CHANTEAU : Gilles PRONO donne pouvoir à Vincent MICHAUT,

CHECY : Virginie BAULINET donne pouvoir à Cédric SCHMID,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT, Guillem LEROUX donne pouvoir à Romain SOULAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU donne pouvoir à Vincent DEVAILLY,
OLIVET : Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Rolande BOUBAULT,
ORLEANS : William CHANCERELLE donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Thibaut CLOSSET
donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Jean-Philippe
GRAND, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne
pouvoir à Thomas RENAULT, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Christel
ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte
LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Isabelle MULLER,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Christophe LAVIALLE,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	1
Nombre d'élus en exercice	88
Nombre de votants	87
Quorum.....	45

Séances
Conférence des maires du 02 mars 2023
Conseil métropolitain du 16 mars 2023

RAPPORTEUR : M. GROUARD

N° 6 Vie institutionnelle - Organismes extérieurs - Désignation d'un représentant à la commission de suivi de site des dépôts pétroliers d'Orléans.

Orléans Métropole est représenté au sein de différents organismes.

La commission de suivi de site pour les installations exploitées par les dépôts pétroliers d'Orléans a été renouvelée par arrêté préfectoral du 16 juillet 2018.

Monsieur Christophe LAVIALLE a été désigné pour représenter la collectivité par délibération n° 2020-09-24-COM-16 du conseil métropolitain en date du 24 septembre 2020.

Le mandat des membres de cette commission arrive à échéance le 15 juillet 2023.

Il convient que le conseil métropolitain procède au renouvellement de la désignation de son représentant au sein de cette commission, conformément aux statuts ou textes régissant le fonctionnement de celle-ci.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la conférence des maires,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants,

ADOPTE A L'UNANIMITE

- procéder à la désignation du représentant d'Orléans Métropole au sein de l'organisme cité ci-dessous :

Nom du représentant	Organisme
M. Christophe LAVIALLE	Commission de suivi de site des dépôts pétroliers d'Orléans

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE CHRISTOPHE LAVIALLE

**Extrait n°2023-03-16-COMDEL-007 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 16 mars 2023

Election d'une vice-présidente ou d'un vice-président.

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 10 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHECY : Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON, Bruno LACROIX,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Matthieu SCHLESINGER, Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN, Gérard VESQUES,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

CHANTEAU : Gilles PRONO donne pouvoir à Vincent MICHAUT,

CHECY : Virginie BAULINET donne pouvoir à Cédric SCHMID,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT, Guillem LEROUX donne pouvoir à Romain SOULAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU donne pouvoir à Vincent DEVAILLY,

OLIVET : Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Rolande BOUBAULT,

ORLEANS : William CHANCERELLE donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Thibaut CLOSSET donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Jean-Philippe GRAND, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Thomas RENAULT, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Christophe LAVIALLE donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Isabelle MULLER,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	88
Quorum.....	45

Séances
Conseil métropolitain du 16 mars 2023

RAPPORTEUR : M. GROUARD

N° 7 Election d'une vice-présidente ou d'un vice-président.

Par délibérations n° 2021-11-09-COM-05 et n° 2021-11-09-COM-26 en date du 9 novembre 2021, le conseil métropolitain a, respectivement, fixé le nombre de vice-présidents à 20 et décidé que le bureau métropolitain serait composé du président, des 20 vice-présidents et des 10 autres membres du bureau.

Madame GRIVOTET, qui était maire de la commune de Saint-Jean-le-Blanc, a été élue 9^e vice-présidente lors du conseil métropolitain du 9 novembre 2021.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Jean-le-Blanc a été renouvelé en totalité le 5 février 2023.

En application de l'article L. 273-5 du code électoral, la fin du mandat de conseiller municipal, quelle qu'en soit la cause, conduit concomitamment à la fin du mandat de conseiller communautaire.

De plus, il est indiqué dans la circulaire ministérielle du 17 mars 2020 sur l'élection des conseillers municipaux et communautaires et des exécutifs et fonctionnement des organes délibérants : "*en cas de vacance d'un conseiller communautaire membre du bureau, il est procédé à une nouvelle élection pour désigner un nouveau membre du bureau (...)*".

Néanmoins, le président, les vice-présidents et les éventuels conseillers membres du bureau poursuivent l'exercice de leurs fonctions après les élections, jusqu'à l'élection de leurs successeurs (art. L. 2122-15 du CGCT, applicable par renvoi de l'article L. 5211-2).

Le conseil métropolitain peut décider de remplacer ou non le vice-président dont le mandat est échu. En cas de remplacement, il peut décider que le nouveau vice-président occupera le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant. A défaut, le nouveau vice-président prend automatiquement place à la suite des vice-présidents déjà élus et en poste, les vice-présidents en poste remontant automatiquement d'un rang (art. L. 2122-7-2 du CGCT applicable par renvoi de l'article L. 5211-2). En cas de non-remplacement, le siège resterait vacant.

Les vice-présidents sont élus parmi les membres du conseil métropolitain au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-10, L. 2122-7-2 et L. 2122-15,

Vu la délibération n° 2021-11-09-COM-05 du conseil métropolitain du 9 novembre 2021 fixant le nombre de vice-présidents à 20,

Vu la délibération n° 2021-11-09-COM-26 du conseil métropolitain du 9 novembre 2021 fixant la composition du Bureau comme suit : Président, 20 vice-présidents et 10 autres membres du Bureau,

Considérant le renouvellement de la totalité du conseil municipal de la commune de Saint-Jean-le-Blanc en date du 5 février 2023,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver le fait que la nouvelle vice-présidente ou le nouveau vice-président occupera le même rang que l'élue qui occupait précédemment le poste devenu vacant, soit en l'espèce le rang de 9^e vice-président,

ADOPTE A L'UNANIMITE

- procéder à l'élection, au scrutin secret, d'une nouvelle vice-présidente ou d'un nouveau vice-président qui prendra la place de 9^e vice-président d'Orléans Métropole.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Thierry CHARPENTIER a présenté sa candidature au poste de 9^e vice-président.

Il est procédé à un vote électronique au scrutin secret dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents de l'appel n'ayant pas pris part au vote : 38

Nombre de votants : 50

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages blancs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 46

Majorité absolue : 24

Ont obtenu :

Mme Valérie BARTHE-CHENEAU : 1 voix

M. Thierry CHARPENTIER : 43 voix

M. Bruno CŒUR : 1 voix

Mme Françoise GRIVOTET : 1 voix

M. Thierry CHARPENTIER ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé neuvième vice-président et a été immédiatement installé.

M. CHARPENTIER – *Je voudrais remercier cette assemblée pour la confiance que vous m'accordez en me confiant ce poste de vice-président, et j'ai grand plaisir à travailler avec vous.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-03-16-COMDEL-008 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 16 mars 2023

Vie institutionnelle - Commissions thématiques - Modification de la composition - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 10 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHECY : Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON, Bruno LACROIX,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Matthieu SCHLESINGER, Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN, Gérard VESQUES,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

CHANTEAU : Gilles PRONO donne pouvoir à Vincent MICHAUT,

CHECY : Virginie BAULINET donne pouvoir à Cédric SCHMID,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT, Guillem LEROUX donne pouvoir à Romain SOULAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU donne pouvoir à Vincent DEVAILLY,

OLIVET : Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Rolande BOUBAULT,

ORLEANS : William CHANCERELLE donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Thibaut CLOSSET donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Jean-Philippe GRAND, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Thomas RENAULT, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Christophe LAVIALLE donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Isabelle MULLER,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Véronique DESNOUES,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	87
Quorum.....	45

Séances
Conférence des maires du 02 mars 2023
Conseil métropolitain du 16 mars 2023

RAPPORTEUR : M. GROUARD

N° 8 Vie institutionnelle - Commissions thématiques - Modification de la composition - Approbation.

Par délibération n° 2020-10-22-COM-03 du 22 octobre 2020, le conseil métropolitain a approuvé la fixation de la composition, des compétences, des règles de fonctionnement ainsi que la désignation des membres des commissions thématiques d'Orléans Métropole.

La composition des commissions thématiques peut évoluer en fonction, par exemple, des démissions des élus ou encore des modifications apportées aux délégations de fonction et de signature.

La dernière modification de la composition de ces commissions a été approuvée par délibération n° 2023-01-26-COMDEL-004 du 26 janvier 2023.

Suite au renouvellement du conseil municipal de la commune de Saint-Jean-le-Blanc ainsi que suite à la demande d'une commune, il convient d'approuver la nouvelle composition des commissions thématiques d'Orléans Métropole.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-10-22-COM-03 du conseil métropolitain du 22 octobre 2020 décidant de la constitution des nouvelles commissions et approuvant les principes de composition et de fonctionnement des commissions,

Vu la délibération n° 2023-01-26-COMDEL-004 du 26 janvier 2023 approuvant la modification de la composition des commissions thématiques,

Vu l'avis de la conférence des maires,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- abroger la délibération n° 2023-01-26-COMDEL-004 du conseil métropolitain du 26 janvier 2023,
- décider, conformément à l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions,

ADOPTE A L'UNANIMITE

- désigner comme membres des commissions thématiques les membres indiqués dans le tableau ci-annexé.

Annexe(s) : 1

- Tableau des membres des commissions

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-03-16-COMDEL-009 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 16 mars 2023

Relations humaines - Centre de formation des apprentis (C.F.A.) - Approbation du nouveau règlement d'emploi des professeurs et revalorisation des salaires des professeurs.

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 10 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHECY : Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON, Bruno LACROIX,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Matthieu SCHLESINGER, Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN, Gérard VESQUES,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

CHANTEAU : Gilles PRONO donne pouvoir à Vincent MICHAUT,

CHECY : Virginie BAULINET donne pouvoir à Cédric SCHMID,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT, Guillem LEROUX donne pouvoir à Romain SOULAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU donne pouvoir à Vincent DEVAILLY,

OLIVET : Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Rolande BOUBAULT,

ORLEANS : William CHANCERELLE donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Thibaut CLOSSET donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Jean-Philippe GRAND, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Thomas RENAULT, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Christophe LAVIALLE donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Isabelle MULLER,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Véronique DESNOUES,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	87
Quorum.....	45

Séances
Commission attractivité du 10 février 2023
Commission ressources du 28 février 2023
Conseil métropolitain du 16 mars 2023

RAPPORTEUR : MME RASTOUL

N° 9 Relations humaines - Centre de formation des apprentis (C.F.A.) - Approbation du nouveau règlement d'emploi des professeurs et revalorisation des salaires des professeurs.

Les droits et obligations ainsi que les conditions de travail des personnels enseignants du centre de formation d'apprentis (C.F.A.) d'Orléans Métropole sont régis par deux règlements d'emploi datant de 2007 (1 pour les professeurs à temps complet et 1 pour les temps incomplets). Ces règlements fixent les conditions d'emploi des personnels enseignants contractuels à temps complet et incomplet.

La mise à jour de ces règlements s'impose au regard de l'évolution de la réglementation et de la grille de rémunération qu'il est proposé de leur attribuer.

Il est souhaité d'adopter un unique règlement.

Ce règlement a pour objectif de réactualiser les conditions d'emploi du personnel enseignant.

➤ le recrutement

Les modalités et critères sont précisés à l'article 2 du décret du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale qui fixent les conditions requises pour être recrutés.

➤ le contrat de travail

Il est désormais fait référence à l'article L. 332-8 1° du code général de la fonction publique (C.G.F.P.).

Le personnel enseignant continue de bénéficier d'un premier contrat de 12 mois pour effectuer une année probatoire.

Un reclassement est alors effectué en fonction de son passé professionnel. Le contrat précise les modalités de reprise des services antérieurs et l'échelon sur lequel sera classé l'agent. Ainsi, les services antérieurs sont repris dans leur totalité s'ils ont été effectués à l'Education Nationale et au C.F.A. de la Métropole, et aux 2/3 s'il s'agit de services effectués dans un autre C.F.A. ou dans un établissement d'enseignement du secteur privé.

Une reprise d'ancienneté, correspondant aux 2/3 des années effectuées, sera également calculée pour les formateurs n'ayant pas toujours d'expérience professionnelle dans le domaine de la formation mais recrutés du fait de leur compétence professionnelle dans la matière qu'ils vont enseigner.

A l'issue de la période probatoire, et d'un avis favorable du directeur du C.F.A., un contrat confirme l'embauche de l'enseignant.

L'enseignant fait alors l'objet d'un contrat à durée déterminée de 3 ans, suivi d'un autre contrat à durée déterminée de 2 ans. Après 6 ans de contrat, l'enseignant bénéficie d'un contrat à durée indéterminée.

Dès lors que l'enseignant remplit les conditions d'ancienneté de la grille indiciaire du C.F.A. pour un avancement d'échelon, un avenant est rédigé.

Les modalités de reprise de 6 mois d'ancienneté (promotion au choix) dans la limite de 20 % des formateurs promouvables et sur proposition du directeur, sont maintenues.

➤ la fonction d'enseignant

Il est précisé que tout professeur recruté enseigne la discipline correspondant à ses diplômes et ses compétences en fonction des besoins du C.F.A.

➤ les rémunérations et prestations complémentaires

La grille de rémunération applicable aux enseignants du C.F.A. n'a pas évolué depuis 2007. Elle correspond à la grille indiciaire des professeurs d'enseignement artistique et correspondant au décret n° 91-858 du 2 septembre 1991 portant échelonnement indiciaire des professeurs d'enseignement artistique dans sa version initiale.

En plus du traitement de base indiciaire brut, ils bénéficient également du régime indemnitaire applicable aux professeurs d'enseignement artistique à savoir la part fixe de l'indemnité de suivi et d'orientation (I.S.O.).

Les professeurs amenés à exercer des heures supplémentaires bénéficient actuellement du régime des heures supplémentaires appliqué en 2002 à l'Education Nationale. (heure supplémentaire année - H.S.A. - et heure supplémentaire effective - H.S.E.).

Enfin, il est appliqué un taux horaire de vacation pour les professeurs vacataires et pour le taux de l'heure de remplacement de chaque formateur contractuel. Ce taux était initialement de 30,49 € et faisait référence au code 139 du barème de l'Education Nationale, qui a depuis disparu.

Fixé par une délibération du conseil métropolitain du 11 juillet 2002, il a été réévalué le 1^{er} juillet 2022 à 31,56 € suite à l'augmentation du point d'indice.

Il est proposé de modifier la rémunération des professeurs du C.F.A. de la façon suivante :

- S'agissant de la rémunération de base :

Référence explicite à la grille actuelle des professeurs d'enseignement artistique de classe normale.

- S'agissant des heures supplémentaires :

Il est proposé d'appliquer la rémunération des heures supplémentaires années selon le barème de l'Education Nationale.

Le montant de la première H.S.A. dans l'Education Nationale est aujourd'hui de 158,63 € par mois pendant 9 mois (contre 127,26 € payés actuellement par le C.F.A.) et de 132,19 € par mois pendant 9 mois pour les suivantes (contre 106,05 € payés par le C.F.A.).

- S'agissant des heures de remplacement ponctuelles des formateurs : référence à l'heure supplémentaire effective selon le barème de l'Education Nationale soit 41,31 €

- S'agissant du taux de vacation :

Il est proposé que ce taux de vacation soit porté à 34,30 €, correspondant à celui de l'Education Nationale jusqu'au 1^{er} septembre 2016 (contre 31,56 € payés actuellement).

Le montant global annuel de ces revalorisations, pour le budget annexe du C.F.A., est de 125 000 € environ.

➤ les droits et obligations

Le nouveau règlement intègre les nouveaux droits (droit à la protection juridique, droit de retrait, droit de protection contre le harcèlement) et obligations (obligation d'obéissance hiérarchique, obligation de discrétion professionnelle, devoir d'impartialité, de dignité, d'intégrité, de probité et de neutralité, principe de laïcité) qui n'y figuraient pas préalablement.

Il mentionne également les nouvelles instances paritaires auxquelles peuvent participer les agents (comité social territorial, commission consultative paritaire).

Ceci exposé,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération du conseil métropolitain du 11 juillet 2002 adoptant le nouveau règlement d'emploi des professeurs et revalorisation des salaires des professeurs,

Vu la délibération du conseil de la communauté d'agglomération Orléans-Val de Loire du 10 juillet 2007 adoptant les règlements d'emploi des professeurs du C.F.A.,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 18 janvier 2023,

Vu l'avis de la commission ressources,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver le nouveau règlement d'emploi des professeurs du centre de formation des apprentis d'Orléans métropole,
- approuver la revalorisation de la rémunération des professeurs du C.F.A. employés par Orléans Métropole dans les conditions décrites dans la présente délibération :
 - le montant de la première H.S.A. est fixé à 158,63 € par mois pendant 9 mois,
 - le montant des H.S.A. suivantes est fixé à 132,19 € par mois pendant 9 mois,
 - le montant des heures de remplacement ponctuelles des formateurs est fixé à 41,31 €,
 - le montant de l'heure de vacation est fixé à 34,30 €.
- déléguer Monsieur le Président ou son représentant pour prendre les actes nécessaires à l'application de cette revalorisation au nom de la Métropole,
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget annexe du C.F.A. Orléans Métropole.

Annexe(s) : 2

- Rapport règlement d'emploi.
- Règlement d'emploi.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-03-16-COMDEL-010 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 16 mars 2023

Relations humaines - Prorogation d'un an de la convention de participation prévoyance avec TERRITORIA par voie d'avenant n° 2.

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 10 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHECY : Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON, Bruno LACROIX,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Matthieu SCHLESINGER, Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN, Gérard VESQUES,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

CHANTEAU : Gilles PRONO donne pouvoir à Vincent MICHAUT,

CHECY : Virginie BAULINET donne pouvoir à Cédric SCHMID,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT, Guillem LEROUX donne pouvoir à Romain SOULAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU donne pouvoir à Vincent DEVAILLY,

OLIVET : Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Rolande BOUBAULT,

ORLEANS : William CHANCERELLE donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Thibaut CLOSSET donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Jean-Philippe GRAND, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Thomas RENAULT, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Christophe LAVIALLE donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Isabelle MULLER,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Véronique DESNOUES,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	87
Quorum.....	45

Séances
Commission ressources du 28 février 2023
Conseil métropolitain du 16 mars 2023

RAPPORTEUR : MME RASTOUL

N° 10 Relations humaines - Prorogation d'un an de la convention de participation prévoyance avec TERRITORIA par voie d'avenant n° 2.

Contexte

Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement pose désormais un nouveau cadre réglementaire applicable au 1^{er} janvier 2025. Les modalités de mise en œuvre sont actuellement en cours de négociation au niveau national.

Situation actuelle

Le contrat de prévoyance d'Orléans Métropole avec le prestataire TERRITORIA a débuté le 1^{er} janvier 2018 pour 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Un premier avenant a été voté, lequel est venu dissocier les garanties de base proposées (la garantie invalidité est devenue optionnelle) le 1^{er} janvier 2021.

Le paragraphe E du contrat avec TERRITORIA mentionne, qu'en vertu des dispositions du décret de n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, la durée initiale de la convention fixée à 6 ans, peut être prolongée par voie d'avenant pour des « motifs d'intérêt général », pour une durée ne pouvant excéder un an.

Proposition

Afin de faire coïncider les deux échéances précitées (décret et terme du contrat) et ainsi adapter le cadre de la consultation à venir au cadre légal en cours de précision, il est proposé de proroger d'un an l'échéance de la convention prévoyance avec TERRITORIA, par voie d'avenant n° 2 : la date serait reportée au 31/12/2024 et la durée de validité de ses dispositions serait ainsi prolongée d'un an, sans modification du cadre de garantie du contrat actuel.

L'avis des autres membres du groupement est acquis sauf celui du S.D.I.S. 45 qui ne souhaite pas de prorogation d'un an du contrat. Avec une sinistralité quasi nulle et un nombre d'adhésions le plus faible parmi tous les membres, le départ du S.D.I.S. 45 du groupement sur l'année 2024 n'aura que très peu d'impact.

Dans ces conditions, l'assureur TERRITORIA est favorable à la prolongation d'un an sans le S.D.I.S. 45.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération n° 6474 du 28 septembre 2017 approuvant la convention de participation prévoyance,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement

Vu l'avis du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du 10 novembre 2022,

Vu l'avis de la commission ressources,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 2 à la convention de participation relative au risque prévoyance complémentaire à passer avec TERRITORIA,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant à la convention au nom de la Métropole,
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Métropole.

Annexe(s) : 1

- Avenant n° 2 à passer avec TERRITORIA.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-03-16-COMDEL-011 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 16 mars 2023

Habitat-logement - Associations œuvrant dans le domaine du logement - Approbation d'une convention de soutien à passer avec LA MAISON DE L'HABITAT pour les années 2023-2025 - Attributions de subventions de fonctionnement au titre de l'année 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 10 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHECY : Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON, Bruno LACROIX,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Matthieu SCHLESINGER, Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Florence CARRE, Baptiste CHAPUIS, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Pascal LAVAL,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Maryvonne HAUTIN, Gérard VESQUES,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

CHANTEAU : Gilles PRONO donne pouvoir à Vincent MICHAUT,

CHECY : Virginie BAULINET donne pouvoir à Cédric SCHMID,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT, Guillem LEROUX donne pouvoir à Romain SOULAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU donne pouvoir à Vincent DEVAILLY,

ORLEANS : Thibaut CLOSSET donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Jean-Christophe CLOZIER

donne pouvoir à Jean-Philippe GRAND, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice

BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Thomas RENAULT, Stéphanie RIST donne pouvoir

à Ludovic BOURREAU, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Christophe LAVIALLE donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte

LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Isabelle MULLER,

OLIVET : Rolande BOUBAULT, Sandrine LEROUGE,

ORLEANS : Régine BREANT, William CHANCERELLE, Laurence CORNAIRE, Martine

HOSRI,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Véronique DESNOUES, Marceau VILLARET,

SARAN : Mathieu GALLOIS,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	7
Nombre d'élus en exercice	82
Nombre de votants	77
Quorum.....	42

leurs populations. A ce jour, 19 conventions de mandatement pour l'enregistrement de tout ou partie des demandes de logement ont été signées.

L'association travaille également au rapprochement entre l'offre et la demande de logements sociaux adaptés au handicap et au vieillissement. Par une meilleure connaissance des caractéristiques de l'offre adaptée disponible, elle facilite ainsi l'accès au logement pour les publics en situation de handicap.

Le bilan 2022

24 673 contacts ont été gérés par la MAISON DE L'HABITAT en 2022 (24 095 en 2021 soit + 2.4 %) répartis comme suit :

- 13 071 appels téléphoniques (12 987 en 2021 soit + 0.6 %),
- 11 602 personnes accueillies sur place (11 108 en 2021 soit + 4.4 %).

L'équipe de la MAISON DE L'HABITAT a réalisé 3 143 entretiens (3 438 en 2021), 3 219 enregistrements de demande de logement social (3 510 en 2021) et 3 156 modifications ou renouvellements de dossier (1 345 en 2021).

Hormis le Portail Grand Public, qui dépasse pour la 1^{ère} fois la MAISON DE L'HABITAT en nombre total de dossiers enregistrés, la MAISON DE L'HABITAT conforte en 2022 son rôle de premier guichet d'enregistrement des demandes de la Métropole (65 % contre 59 % en 2021), devant les bailleurs sociaux (32 %), les communes (2 %) et ACTION LOGEMENT SERVICES (1 %).

Au-delà de ses missions auprès des habitants et des communes, elle a largement contribué à la mise en œuvre de la grille de cotation de la demande de logement social, au démarrage de la réforme de la gestion en flux initiée en 2022, participé à la rédaction du P.L.H. 4 et aux réunions de construction de la programmation locative sociale 2022.

Le financement 2023

L'association a sollicité par courrier en date du 10 janvier 2023 une subvention de fonctionnement. La précédente convention étant achevée, il est proposé de signer une nouvelle convention pluriannuelle pour les années 2023-2025 et de proposer l'attribution à l'association MAISON DE L'HABITAT d'une subvention de fonctionnement de 165 225 €, au titre de l'année 2023, identique au montant attribué en 2022 et conformément au budget 2022 voté.

En outre, Orléans Métropole valorise une subvention de 30 000 €, en mettant gratuitement à disposition de l'association les locaux situés 16 rue Jeanne d'Arc à Orléans, conformément à la décision du 20 juillet 2022.

Synthèse des subventions proposées

Association	Subvention 2023 proposée	Rappel subvention attribuée en 2022	Echéance de la convention en vigueur
Foyer jeunes travailleurs RJAC	35 932 €	35 932 €	2022-2024
Maison de l'Habitat	165 225 €	165 225 €	Nouvelle convention
Total	201 157 €	201 157 €	

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention pluriannuelle 2022-2024 passée avec l'association Résidences Jeunes Acacias Colombiers (R.J.A.C.) signée le 10 mai 2022 pour une période de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024,

Vu les demandes de subventions de l'association R.J.A.C. et de la MAISON DE L'HABITAT en date du 10 janvier et du 25 janvier 2023,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver la convention pluriannuelle 2023-2025 à passer avec l'association MAISON DE L'HABITAT,
- attribuer dans ce cadre une subvention de fonctionnement d'un montant de 165 225 € à l'association MAISON DE L'HABITAT, au titre de l'année 2023,
- imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours, section fonctionnement, fonction 552, nature 65748 LOG, opération VH1H067 engagement n 23LOG02469,
- attribuer dans ce cadre une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 932 € à l'association R.J.A.C., au titre de l'année 2023,
- imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours, section fonctionnement, fonction 552, nature 65748, LOG, engagement n° 23LOG02477,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires et à signer tout document afférant au versement de ces subventions.

Annexe(s) : 1

- Convention de partenariat MAISON DE L'HABITAT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE ROLANDE BOUBAULT, REGINE BREANT,
STEPHANE CHOUIN, LAURENCE CORNAIRE, MATHIEU GALLOIS, MARTINE HOSRI,
MARCEAU VILLARET

**Extrait n°2023-03-16-COMDEL-012 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 16 mars 2023

Planification urbaine et habitat - Déclaration d'intention de créer un observatoire de l'habitat et du foncier.

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 10 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHECY : Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON, Bruno LACROIX,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Matthieu SCHLESINGER, Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN, Gérard VESQUES,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

CHANTEAU : Gilles PRONO donne pouvoir à Vincent MICHAUT,

CHECY : Virginie BAULINET donne pouvoir à Cédric SCHMID,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT, Guillem LEROUX donne pouvoir à Romain SOULAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU donne pouvoir à Vincent DEVAILLY,

OLIVET : Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Rolande BOUBAULT,

ORLEANS : William CHANCERELLE donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Thibaut CLOSSET

donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Thomas RENAULT, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Christophe LAVIALLE donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Isabelle MULLER,

ORLEANS : Jean-Christophe CLOZIER, Jean-Philippe GRAND,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Véronique DESNOUËS,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	85
Quorum.....	45

Séances
Commission aménagement du territoire du 15 février 2023
Conseil métropolitain du 26 janvier 2023

RAPPORTEUR : M. VALLIES

N° 12 Planification urbaine et habitat - Déclaration d'intention de créer un Observatoire de l'Habitat et du Foncier.

Issu de l'article 205 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, l'Observatoire de l'Habitat et du Foncier (O.H.F.) est un outil de connaissance et d'analyse lié à la mise en œuvre du Programme local de l'habitat (P.L.H.).

Il est mis en place au plus tard 3 ans après que le P.L.H. ait été rendu exécutoire et contribue à éclairer le porteur du P.L.H. sur l'état de réalisation de ce programme et sur son besoin d'adaptation à l'évolution de la situation sociale ou démographique.

Les observatoires de l'habitat et du foncier facilitent l'analyse de la conjoncture des marchés foncier et immobilier et de l'offre foncière disponible. Ils rendent également compte du nombre de logements construits sur des espaces déjà urbanisés et sur des zones ouvertes à l'urbanisation.

Leur analyse du foncier se base en particulier sur le recensement des éléments facilitant l'optimisation du foncier dans les espaces déjà urbanisés, comme :

1. des friches constructibles,
2. des locaux vacants,
3. des secteurs où la densité de la construction reste inférieure au seuil résultant de l'application des règles des documents d'urbanisme ou peut être optimisée en application de l'article L. 152-6 du code de l'urbanisme,
4. dans des secteurs à enjeux préalablement définis par les établissements publics de coopération intercommunale, des surfaces potentiellement réalisables par surélévation des constructions existantes,
5. dans des secteurs urbanisés, des surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables et, dans les zones urbaines, des espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques.

L'analyse prend également en compte les inventaires des zones d'activité économique prévus à l'article L. 318-8-2 du code de l'urbanisme.

Les observatoires de l'habitat et du foncier rendent compte annuellement du nombre de logements construits sur des espaces déjà urbanisés et sur des zones ouvertes à l'urbanisation.

Cette analyse s'appuie aussi sur des éléments traduisant des enjeux liés à la nature en ville et à l'artificialisation des sols (recensement des surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables en zone urbaine, etc.).

Orléans Métropole mettra en œuvre cet observatoire dans les 3 années après que le P.L.H. 4 ait été rendu exécutoire. Elle mobilisera les indicateurs déjà retenus dans son observatoire du P.L.H., et ceux permettant de réaliser l'analyse des résultats d'application de son schéma de cohérence territoriale (S.C.O.T.) comme du plan local d'urbanisme métropolitain (P.L.U.M.). Pour ce faire, elle s'appuiera sur les observatoires mis en œuvre et suivis par TOPOS, agence d'urbanisme des territoires de l'Orléanais.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitat, et notamment son article L. 302-1,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 318-8-2 et R. 151-1 et suivants,

Vu le décret n° 2022-1309 du 12 octobre 2022 relatif aux observatoires de l'habitat et du foncier,

Vu la délibération n° 2019-05-28-COM-10 du conseil métropolitain du 28 mai 2019 approuvant le schéma de cohérence territoriale,

Vu la délibération n° 2022-04-07-COM-12 du conseil métropolitain du 7 avril 2022 approuvant le plan local d'urbanisme métropolitain,

Vu la délibération n° 2022-11-17-COM-36 du 17 novembre 2022 du conseil métropolitain se prononçant sur le projet de programme local de l'habitat 4,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- acter l'intention de créer l'observatoire de l'habitat et du foncier,
- autoriser M. le Président ou son représentant à accomplir toutes les formalités rendues nécessaires pour sa mise en œuvre et notamment notifier cette intention aux services de l'Etat et ses représentants locaux.

M. VALLIES – *Les nouvelles lois concernant l'urbanisme et l'habitat obligent les collectivités, notamment dans le cadre du programme local d'habitat, de mettre en œuvre un observatoire du foncier. Notre PLH 3 arrive à sa fin. Nous étions hier, avec notre collègue, en commission où nous avons largement détaillé le projet de notre P.L.H. 4. La loi prévoit qu'en lien avec les nouveaux P.L.H., nous devons, dans les 3 ans qui suivent l'élaboration d'un nouveau P.L.H., établir un observatoire de l'habitat et du foncier.*

Beaucoup d'observatoires sont déjà mis en place au sein de TOPOS, ainsi que des fiches dynamiques et interactives sur l'ensemble des communes des territoires de l'Orléanais, un observatoire de la copropriété afin de nous permettre d'anticiper des éléments de fragilité et d'éviter des difficultés, donc d'être dans une démarche de prévention de difficulté. Nous avons l'observatoire du logement des étudiants qui nous a servi dernièrement à orienter d'un certain nombre de sujets. Comme on parle des zones d'activité comme un élément obligatoire, on a un atlas des zones d'activité sur l'ensemble des territoires de l'Orléanais déjà disponibles. Tout cela ne répond pas intégralement aux fonctions de l'observatoire que nous devons mettre en œuvre, mais beaucoup de données sont déjà présentes. TOPOS aura donc, avec les services de la Métropole, la charge d'aller mettre en place et de rechercher toutes ces données avec les services et les partenaires qui pourront nous aider dans ce travail.

Mme KOUNOWSKI – *Je pense que cette délibération est importante parce que l'on est actuellement en période de réchauffement climatique et il est très important de contrôler l'artificialisation des sols, même si l'on sait qu'au niveau national, il existe des directives à ce sujet. Localement, ce n'est pas toujours facile à mettre en place, surtout sous la pression des promoteurs. Cela nécessite aussi une vision globale d'aménagement du territoire. Je pense que c'est un outil qui sera très utile pour avoir cette vision globale du territoire et sauvegarder les zones boisées.*

M. VALLIES – *Je partage l'avis exprimé à l'instant par notre collègue. Cela facilitera aussi la gouvernance de la Métropole et des communes, parce qu'avec l'ensemble des lois liées à l'environnement, aux Z.A.N. et à de nombreuses modifications récentes qui sont arrivées dans le Code de l'urbanisme, on a de plus en plus de mal à gérer le foncier, à faire des réserves foncières. Cet observatoire, avec l'ensemble des éléments qui ont été indiqués, va permettre une gouvernance éclairée sur tous les aspects, dont des aspects environnementaux que notre collègue vient de rappeler, mais aussi pour mener un certain nombre d'opérations, puisque nous avons l'obligation de faire un certain nombre d'habitats. Il y a également la dynamique économique de la Métropole qu'il faut alimenter de temps en temps avec un certain nombre d'opérations et d'installations. Nous espérons que ce soit un outil important dans notre gouvernance collective sur la métropole.*

M. VESQUES – J'ai une demande de précision par rapport à ce que vous avez évoqué. Vous avez indiqué qu'il y aurait un observatoire des copropriétés. Il y a déjà un site du ministère qui permet de renseigner un certain nombre d'informations sur les copropriétés, notamment la notion de fragilité économique. Quel va être l'intérêt de cette collecte et, s'il y a un intérêt, pour quelles actions ? On rentre dans des phases assez complexes où certaines copropriétés vont devoir se financer dans un marché qui est en train de se tendre. Cet outil va-t-il permettre une certaine anticipation ou seulement une observation à n+1, chose qui est un peu inutile dans le sens où les copropriétés ont souvent besoin d'une réponse dans les 6 mois au maximum sur certains financements ?

M. VALLIES – L'observatoire de la copropriété existe déjà chez TOPOS, l'agence d'urbanisme. C'est un travail qui est fait en relation étroite avec les collectivités pour avoir un travail de terrain. Il se nourrit d'ailleurs en partie des observatoires nationaux, régionaux, etc., mais la donnée et l'appréhension de proximité sont nécessaires.

Cela donne aussi la possibilité d'avoir suffisamment d'indicateurs, et on travaille sur les indicateurs de fragilité, pour les acteurs locaux. On travaille en amont avec les élus locaux, les colocataires, les syndicats, les organisations collectives de décision, pour anticiper la décision et mener des actions de prévention avant que les catastrophes arrivent comme dans certaines copropriétés aujourd'hui.

ADOPTE A L'UNANIMITE

En raison de son départ sur la question suivante, M. RENELIER quitte la salle.

**Extrait n°2023-03-16-COMDEL-013 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 16 mars 2023

Développement commercial - Règlement régional d'intervention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économique de proximité et du CAP économie de proximité - Ajout d'une nouvelle délégation au bureau - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 10 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHECY : Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON, Bruno LACROIX,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Matthieu SCHLESINGER, Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN, Gérard VESQUES,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

CHANTEAU : Gilles PRONO donne pouvoir à Vincent MICHAUT,

CHECY : Virginie BAULINET donne pouvoir à Cédric SCHMID,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT, Guillem LEROUX donne pouvoir à Romain SOULAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU donne pouvoir à Vincent DEVAILLY,

OLIVET : Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Rolande BOUBAULT,

ORLEANS : William CHANCERELLE donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Thibaut CLOSSET

donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Thomas RENAULT, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Christophe LAVIALLE donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Isabelle MULLER,

ORLEANS : Jean-Christophe CLOZIER, Jean-Philippe GRAND,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Jean-Emmanuel RENELIER,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	1
Nombre d'élus en exercice	88
Nombre de votants	85
Quorum.....	45

Séances
Commission attractivité du 10 février 2023
Conférence des maires du 02 mars 2023
Conseil métropolitain du 16 mars 2023

RAPPORTEUR : M. MILLIAT

N° 13 Développement commercial - Règlement régional d'intervention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économique de proximité et du CAP économie de proximité - Ajout d'une nouvelle délégation au bureau - Approbation.

Depuis le 11 juillet 2017, Orléans Métropole vient en aide aux très petites entreprises (T.P.E.) en leur attribuant des subventions dans le cadre d'un dispositif d'aide directe aux très petites entreprises régi par une convention passée avec la région Centre-Val de Loire.

En juillet 2019, ce cadre d'intervention a été mis à jour au regard de l'approbation du document d'aménagement artisanal et commercial (D.A.A.C.) du schéma de cohérence territoriale (S.C.O.T.).

En raison de la crise sanitaire de la Covid-19 et de son impact fort sur l'activité des entreprises, Orléans Métropole a modifié, en juin 2020, les modalités de ses aides aux T.P.E. Cette modification prenait en compte les adaptations apportées par la région Centre-Val de Loire à son dispositif régional « renaissance » offrant aux entrepreneurs des avances remboursables, par l'octroi d'aides conformes aux dispositions de l'article L.1511-2 du code général des collectivités territoriales.

Ainsi, en novembre et décembre 2020, Orléans Métropole a pu mobiliser des crédits budgétaires pour soutenir la reprise de l'activité des entreprises et des associations. Il s'agissait notamment de la mise en place d'aides directes à l'investissement et au fonctionnement (trésorerie).

En 2022, dans un contexte de reprise économique, Orléans Métropole a proposé de revenir pour partie aux modalités d'origine avec quelques précisions sur les objectifs, les bénéficiaires et les critères d'éligibilité.

En 2023, les aides T.P.E. se transforment en fonds partenarial économie de proximité dont l'objectif est d'accompagner les projets des entreprises du quotidien dans lesquelles l'habitant et le touriste consomment quotidiennement. Ces entreprises doivent se réorganiser et s'adapter à de nombreux enjeux : évolution des modes de consommation, transition écologique et énergétique, usages numériques :

- le taux maximal d'aide est de 30 % du montant H.T. de l'investissement subventionnable avec un plafond de 5 000 € de subvention par dossier et à titre dérogatoire le taux pourra être porté à 50 % pour des investissements porteurs d'économie d'énergie,
- à titre exceptionnel et sur décision de la Région pour les projets les plus significatifs le montant de l'aide pourra être supérieur,
- l'aide à l'investissement sera attribuée à l'ensemble des entreprises du territoire d'Orléans Métropole répondant aux critères d'attribution.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 6422 du conseil métropolitain du 11 juillet 2017 approuvant la convention avec la région Centre-Val de Loire pour la mise en œuvre du dispositif d'aide directe aux petites entreprises,

Vu la délibération n° 2019-07-11-COM-40 du conseil métropolitain du 11 juillet 2019 relative à l'approbation du cadre d'intervention « Aide en faveur des T.P.E. » et à la mise à jour du règlement d'intervention « Aides commerces »,

Vu la délibération n° 2020-07-16-COM-34 du conseil métropolitain du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président d'une partie des attributions de l'organe délibérant pour le règlement de certaines affaires,

Vu la délibération n° 2020-11-26-COM-40 du conseil métropolitain du 26 novembre 2020 relative à l'approbation d'un nouveau cadre d'intervention « Aide en faveur des T.P.E. »,

Vu la délibération n° 2020-12-17-COM-77 du conseil métropolitain du 17 décembre 2020 relative à l'approbation du cadre d'intervention « Aide en faveur des T.P.E. », attribution de subventions-délégation à accorder au Président,

Vu la décision n° 2020-OM-DEC-127 du Président d'Orléans Métropole, en date du 12 juin 2020, modifiant le règlement d'aides aux T.P.E. lié aux adaptations apportées à la suite du Covid-19 par le conseil régional Centre-Val de Loire au cadre d'intervention « Aide en faveur des T.P.E. », venant compléter le dispositif régional « renaissance », par l'octroi d'aides conformes aux dispositions de l'article L. 1511-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021-12-16-COM-55 du conseil métropolitain du 16 décembre 2021 relative à l'approbation du cadre d'intervention « Aide en faveur des T.P.E. », nouveau règlement d'intervention « Aides aux commerces » - Approbation,

Vu l'avis de la conférence des maires,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver le nouveau règlement d'intervention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité et du CAP économie de proximité,
- accorder délégation au bureau, pour la durée du mandat, pour accorder des aides dans le cadre du fonds partenarial économie de proximité aux entreprises du territoire d'Orléans Métropole répondant aux critères d'attribution et notamment pour approuver la passation des conventions à passer avec lesdites entreprises,
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal d'Orléans Métropole : section investissement, fonction 632, nature 20421, opération DC1H002, service gestionnaire COM.

Annexe(s) : 1

- Règlement d'intervention.

M. MILLIAT – *Nous avons connu jusqu'à maintenant des aides aux TPE qui ont changé de forme avec l'arrivée du Covid. Avec la reprise, nous sommes revenus à l'ancienne version des aides aux TPE. Ces aides étaient adossées à une convention avec la Région. Cette convention va changer sous peu, donc le nom de l'aide aux TPE va changer. Cependant, l'aide reste la même, à un détail près : on va changer les attendus auprès des commerçants et on va être un peu plus généreux puisque l'on va augmenter le pourcentage à 30 % du montant de l'investissement et on va le plafonner à 5 000 €, contre 3 000 € avant. Lorsque le commerçant sera particulièrement vertueux au sens développement durable, nouvelle économie qui part sur le numérique, de la formation ou de l'emploi, il sera possible de passer ce taux à 50 %. Dans des cas très particuliers, il sera possible de dépasser le plafond de 5 000 € et, dans ce cas, ce sera traité avec la Région. Il y a une exigence plus forte de la part de la Métropole, mais en retour, une plus grande générosité pour les TPE.*

M. BAUDE – *Je l'ai dit en Conférence des maires, cela s'appelle développement commercial, mais c'est une aide à toutes les petites entreprises. Ces aides sont désormais réorientées vers la transition écologique.*

Je regrette fortement que les exploitations agricoles qui sont concernées par ce dispositif ne soient pas aidées au même niveau que les autres entreprises. Il y a dans le document un règlement avec une annexe qui précise la position des exploitations agricoles. Pour les exploitations agricoles, l'aide est plafonnée à 2 000 €, alors que pour les autres, c'est 5 000 €, pour des projets en dessous de 6 600 €. Compte tenu de l'importance de l'agriculture dans la transition écologique, de ce que l'on

demande aux exploitants agricoles pour changer les pratiques agricoles, je regrette que les aides apportées aux exploitations agricoles ne soient pas au même niveau que pour les autres entreprises, même si j'ai bien compris que des dispositifs avec la Région allaient permettre de déposer d'autres dossiers.

M. MILLIAT – *C'est tout à fait cela. La Région a choisi de mettre le plafond un peu plus bas pour les agriculteurs parce que cela faisait la jonction avec les aides que la Région propose par ailleurs. Jusqu'à cette valeur, la Région n'offre rien en dessous, donc pour les aider quand même un peu, on passe par notre convention. Dès que les agriculteurs ont des investissements plus élevés, des aides sont prévues par la Région. C'est pour cette raison qu'ils ont fait une discrimination entre les TPE et les agriculteurs, parce que des aides sont mises en place plus tôt.*

M. le Président – *Soyons clairs, ce n'est pas la Métropole qui souhaitait plafonner à 2 000 €. C'est bien la Région qui ne l'a pas souhaité pour la raison qu'a expliqué Luc.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE JEAN-EMMANUEL RENELIER

**Extrait n°2023-03-16-COMDEL-014 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 16 mars 2023

Développement commercial - Adhésion au club des managers de centre-ville (C.M.C.V.) au titre de l'année 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 10 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHECY : Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON, Bruno LACROIX,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Vincent DEVAILLY,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Matthieu SCHLESINGER, Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN, Gérard VESQUES,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

CHANTEAU : Gilles PRONO donne pouvoir à Vincent MICHAUT,

CHECY : Virginie BAULINET donne pouvoir à Cédric SCHMID,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT, Guillem LEROUX donne pouvoir à Romain SOULAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU donne pouvoir à Vincent DEVAILLY,

OLIVET : Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Rolande BOUBAULT,

ORLEANS : William CHANCERELLE donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Thibaut CLOSSET donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Jean-Philippe GRAND, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Thomas RENAULT, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Christophe LAVIALLE donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Isabelle MULLER,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Francine MEURGUES,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	87
Quorum.....	45

Séances
Commission attractivité du 10 février 2023
Conseil métropolitain du 16 mars 2023

RAPPORTEUR : M. MILLIAT

N° 14 Développement commercial - Adhésion au club des managers de centre-ville (C.M.C.V.) au titre de l'année 2023.

Dans le cadre de sa politique de développement commercial, Orléans Métropole souhaite développer et pérenniser le partenariat avec des managers d'autres territoires devenus aujourd'hui incontournable dans l'élaboration du schéma organisationnel et stratégique du développement économique des collectivités.

Le club des managers de centre-ville (C.M.C.V.) crée le 9 juin 2004, regroupe plus de 300 managers, il a pour but l'accompagnement et le développement de la vie locale des commerces de centre-ville et des territoires. Le C.M.C.V. se veut être un outil de veille pour prévenir des difficultés et anticiper le devenir du métier de manager de ville ou de centre-ville. Le C.M.C.V. est présent sur tous les salons professionnels pour sans cesse innover et redéfinir les outils commerciaux de demain.

Il organise tous les ans un congrès national qui se déroule pendant le salon de l'immobilier et commercial (S.I.E.C.) à Paris, un séminaire de formation de deux jours, ainsi que des journées avec visites et échanges au sein des villes de la région.

Cette adhésion permettra à la collectivité d'avoir des échanges d'expériences, ainsi que de développer un réseau avec des managers d'autres territoires.

La cotisation annuelle s'élève à 70 € pour l'année 2023.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission attractivité,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver l'adhésion d'Orléans Métropole au club des managers de centre-ville (C.M.C.V.) pour un montant de 70 € au titre de l'année 2023,
- imputer la dépense correspondante à l'adhésion sur le budget principal de l'exercice en cours, section fonctionnement, fonction 632, nature 6281 COM, engagement n°23COM02063.

M. MILLIAT – *C'est une délibération particulièrement administrative. Nous avons, au service développement commercial, un manager de centre-ville. Nous aimerions qu'il augmente son carnet d'adresses et qu'il se forme au contact de certains collègues. Il y a un club des managers de centre-ville qui date de 2004 et qui regroupe plus de 300 managers. Cela nous semble intéressant d'y participer. La cotisation s'élève à 70 €. Je pense qu'au niveau fonctionnement, on devrait survivre.*

M. le Président – *On devrait, effectivement.*

M. VALLIES – *Je serai bien sûr favorable à cette délibération mais j'aimerais évoquer un point auquel il faudrait que l'on réfléchisse. Un manager sur l'ensemble de la Métropole, on peut s'interroger à propos de l'efficacité de l'action et de la couverture potentielle. Je l'avais déjà indiqué lors du mandat précédent et je pense qu'il faudrait s'interroger. Les centres des grandes villes peinent. Je pense que,*

pour avoir une action efficace, il faudrait réfléchir aux moyens que l'on met pour que l'ensemble de la métropole puisse être couverte par des actions de managers, que cela puisse rayonner davantage. Je pense que c'est important de réfléchir à cela.

M. le Président – *Cela me paraît très juste. C'est le manager du centre-ville d'Orléans qui est devenu manager pour la Métropole tout entière, c'est de cela qu'il s'agit. La bonne nouvelle est qu'une deuxième personne est en voie de recrutement. Effectivement, la question structurelle est posée.*

M. MILLIAT – *On peut aller un peu plus loin. Quand on veut faire du service aux entreprises et aux commerces, il faut mettre du monde. On a eu un passage assez creux, on a un problème de recrutement car il n'est pas évident de trouver ce genre de personnes. Cependant, même avec l'effectif que nous avons, les services ont plus d'une quinzaine de milliers d'entreprises à suivre. Ce n'est pas avec 5 ou 7 personnes que l'on peut arriver à faire un travail particulièrement fourni. Je félicite les services parce que, même en sous-effectif, ils arrivent à faire un travail de qualité et à faire rayonner la Métropole en faisant venir des entreprises exogènes. Des entreprises extérieures au département viennent s'installer à Orléans parce qu'elles ont une bonne image d'Orléans. C'est grâce à nos services également que cela arrive.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-03-16-COMDEL-015 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 16 mars 2023

Développement numérique et ville intelligente - Usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques - Approbation d'une convention à passer avec ENEDIS et NEXLOOP.

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 10 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHECY : Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON, Bruno LACROIX,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Matthieu SCHLESINGER, Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN, Gérard VESQUES,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

CHANTEAU : Gilles PRONO donne pouvoir à Vincent MICHAUT,

CHECY : Virginie BAULINET donne pouvoir à Cédric SCHMID,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT, Guillem LEROUX donne pouvoir à Romain SOULAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU donne pouvoir à Vincent DEVAILLY,

OLIVET : Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Rolande BOUBAULT,

ORLEANS : William CHANCERELLE donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Thibaut CLOSSET donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Jean-Philippe GRAND, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Thomas RENAULT, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Christophe LAVIALLE donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Isabelle MULLER,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	88
Quorum.....	45

Séances
Commission attractivité du 10 février 2023
Conseil métropolitain du 16 mars 2023

RAPPORTEUR : M. TEBIBEL

N° 15 Développement numérique et ville intelligente - Usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques - Approbation d'une convention à passer avec ENEDIS et NEXLOOP.

Les projets de réseau de communications électroniques tels que le déploiement d'un réseau de fibre optique en aérien requièrent la mise à disposition du réseau électrique aérien basse tension et/ou haute tension. De ce fait, les projets de tous les opérateurs privés d'infrastructure de télécommunications impliquent le distributeur ENEDIS, concessionnaire de la distribution publique d'électricité en vertu du contrat de concession qu'il a signé avec l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (A.O.D.E.).

L'article L. 45-9 du code des postes et des communications électroniques et l'article 3 du cahier des charges de distribution publique d'électricité, annexé au contrat de concession de la distribution publique d'électricité signé entre ENEDIS et l'A.O.D.E., autorisent l'installation d'ouvrages pour d'autres services sur le réseau concédé, tels que des services de communications électroniques sous réserve de la signature d'une convention-type entre le maître d'ouvrage du projet, le distributeur public d'électricité et l'A.O.D.E.

Le projet de déploiement d'un réseau de fibre optique afin de raccorder des sites d'antennes de téléphonie mobile par l'opérateur de télécommunications NEXLOOP sur les communes d'Orléans, Saran, Saint-Jean-de-Braye et La-Chapelle-Saint-Mesmin, nécessite qu'Orléans Métropole, en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'énergie, et ENEDIS, concluent une convention avec cet opérateur privé de télécommunications.

La convention ne garantit pas à l'opérateur NEXLOOP la mise à disposition par ENEDIS des appuis techniques aériens. Seul l'accord technique donné par ENEDIS engage les cosignataires de la convention pour l'utilisation d'un ou plusieurs supports. Par ailleurs, l'opérateur NEXLOOP s'engage à respecter et à faire respecter par ses sous-traitants et les éventuels utilisateurs des équipements d'accueil dont ils sont les gestionnaires, l'ensemble des modalités de mise en œuvre et d'exploitation du réseau de communications telles que prévues par la convention. Cela vise notamment les obligations relatives à la sécurité des personnes et des biens, au respect de l'environnement, aux modalités techniques fixées par l'annexe 5.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des postes et des communications électroniques notamment l'article L. 45-9,

Vu l'avis de la commission attractivité,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver la convention à passer avec ENEDIS et NEXLOOP relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension et haute tension aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques,
- autoriser M. le Président ou son représentant à signer ladite convention.

Annexe(s) : 1

- Convention tripartite à passer avec ENEDIS et NEXLOOP.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-03-16-COMDEL-016 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 16 mars 2023

Développement numérique et ville intelligente - Mise à disposition à titre gratuit par l'U.R.S.S.A.F. Centre-Val de Loire des données d'entreprises employeurs du secteur concurrentiel implantées sur le territoire métropolitain - Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'U.R.S.S.A.F.

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 10 mars 2023

PRÉSENTS :

BOU : Bruno COEUR,

CHECY : Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON, Bruno LACROIX,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Matthieu SCHLESINGER, Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN, Gérard VESQUES,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

CHANTEAU : Gilles PRONO donne pouvoir à Vincent MICHAUT,

CHECY : Virginie BAULINET donne pouvoir à Cédric SCHMID,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT, Guillem LEROUX donne pouvoir à Romain SOULAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU donne pouvoir à Vincent DEVALLEY,

OLIVET : Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Rolande BOUBAULT,

ORLEANS : William CHANCERELLE donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Thibaut CLOSSET donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Jean-Philippe GRAND, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Thomas RENAULT, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Christophe LAVIALLE donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Carole CANETTE, Isabelle MULLER,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	86
Quorum.....	45

M. TÉBIBEL – On est dans le domaine de l'open data, donc des données ouvertes, pour une meilleure utilisation des données numériques afin de mieux piloter les politiques publiques. Comme on est baigné dans le numérique, la data ne doit pas être uniquement un sujet technique mais aussi un sujet politique. Nous y viendrons prochainement avec une charte de la donnée, qui est un peu dans le même esprit.

M. VESQUES – Je ne connais pas les services, mais on vient de parler de tension en termes de personnes qui peuvent traiter le domaine économique. Est-on dans le même service ? Dans ce cas, avec des données supplémentaires à exploiter, a-t-on assez de personnes pour les exploiter et en tirer quelque chose d'utile dans l'analyse qui peut être faite ?

M. TÉBIBEL – Aujourd'hui, la direction de l'économie et de l'emploi travaille main dans la main pour identifier les sujets. Dès lors qu'un sujet se présente, on essaie de travailler ensemble pour mutualiser les efforts entre le service économie et emploi lorsque cela se présente dans tous les secteurs d'activité. Cela se présente également dans les arrêts d'activité où il s'agit de faire des reconversions. Nous sommes au service du secteur économique, en mutualisant les efforts de l'économie et de l'emploi.

M. le Président – Ce n'est pas la même direction, M. VESQUES.

M. VESQUES – D'accord, je me suis mal exprimé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-03-16-COMDEL-017 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 16 mars 2023

Economie numérique - Approbation d'une convention à passer avec l'association AGREEN TECH VALLEY au titre de l'année 2023 - Attribution d'une subvention de fonctionnement.

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 10 mars 2023

PRÉSENTS :

BOU : Bruno COEUR,

CHECY : Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON, Bruno LACROIX,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ,
Matthieu SCHLESINGER, Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN, Gérard VESQUES,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

CHANTEAU : Gilles PRONO donne pouvoir à Vincent MICHAUT,

CHECY : Virginie BAULINET donne pouvoir à Cédric SCHMID,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT, Guillem LEROUX donne pouvoir à Romain SOULAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU donne pouvoir à Vincent DEVAILLY,

OLIVET : Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Rolande BOUBAULT,

ORLEANS : William CHANCERELLE donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Thibaut CLOSSET donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Jean-Philippe GRAND, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Thomas RENAULT, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Christophe LAVIALLE donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Isabelle MULLER,

ORLEANS : Pascal TEBIBEL,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	1
Nombre d'élus en exercice	88
Nombre de votants	84
Quorum.....	45

Séances
Commission attractivité du 10 février 2023
Conseil métropolitain du 16 mars 2023

RAPPORTEUR : M. BAUDE

N° 17 Economie numérique - Approbation d'une convention à passer avec l'association AGREEN TECH VALLEY au titre de l'année 2023 - Attribution d'une subvention de fonctionnement.

L'association AGREEN TECH VALLEY (loi 1901) a été créée en avril 2015 sous l'impulsion des neuf membres fondateurs de la communauté d'agglomération Orléans-Val de Loire, AXEREA, SOFIPROTEOL, JOHN DEERE - European Technology Innovation Center, KUHN SA, CYBELETECH, l'I.N.R.A., l'université d'Orléans, la région Centre-Val de Loire et la chambre d'agriculture du Centre-Val de Loire.

AGREEN TECH VALLEY a pour objectif d'être la référence française pour le développement et l'usage des technologies numériques dans le secteur du végétal. Son site internet « AGREEN TECH VALLEY » a été lancé en novembre 2016, pour diffuser et communiquer plus largement l'information sur les actions de l'association : www.agreentechvalley.fr.

Depuis sa création, l'association AGREEN TECH VALLEY s'est structurée en passant d'une personne équivalent temps plein à 2,5 personnes en raison du recrutement d'un chargé de mission et d'une personne ressource en appui qui réalise un master en alternance. Ce développement se traduit positivement notamment par : une croissance du nombre total des adhérents (87 adhérents fin 2022 contre 75 en 2021) ; la mise en œuvre d'un programme d'animation plus conséquent (organisation du grand prix Xavier Beulin et du prix AGREEN TECH VALLEY, organisation de visites et de réunions thématiques...) ; l'apport d'ingénierie au profit de projets collaboratifs dans le cadre du programme de R&D (tels les ARD JUNON en lien avec l'environnement et l'ARD Sycomore en lien avec la Forêt), de structures collaboratives (comme l'European Digital Innovation Hub – EDIH portées par la région Centre Val de Loire) et l'appui à la réflexion sur des projets de plate-forme de R&D (comme l'Agreen Lab'O R&D et Co'hort).

Depuis 2017, l'association AGREEN TECH VALLEY a établi des conventions de partenariats avec des pôles de compétitivité en lien avec la thématique de l'eau (comme le Pôle DREAM EAUX ET MILIEUX, qui est devenu un pôle membre de FRANCE WATER TEAM) et la thématique de l'agriculture (avec le pôle Végépolys Valley qui a intégré le pôle Céréales Valley lors de la phase 4 des pôles de compétitivité), et s'est fait rejoindre par plusieurs institutions de formations d'enseignement supérieur de haut niveau (TÉLÉCOM PARIS, AGROPARISTECH, l'université d'Orléans...) ainsi que des entreprises et startups en lien avec le monde des agtechs (ex : ORANGE, ATOS...).

Par ailleurs, l'association AGREEN TECH VALLEY joue un rôle important d'interface entre les acteurs agricoles et les acteurs issus du numérique. Elle se positionne sur le credo de la création de valeur, via l'usage du numérique, au bénéfice des acteurs de la chaîne de valeur des acteurs du monde agricole et en réponse à leurs besoins. Ce positionnement spécifique répond à l'ambition initiale portée par le fondateur Xavier Beulin de l'association AGREEN TECH VALLEY.

En octobre 2021, l'association AGREEN TECH VALLEY a déménagé du LAB'O VILLAGE By CA, pour emménager à l'AGREEN LAB'O VILLAGE By CA, et assure ainsi aux côtés du CRÉDIT AGRICOLE CENTRE VAL DE LOIRE, une représentation permanente de l'association dans ce nouvel hôtel/pépinière d'entreprises dédié aux entreprises agtechs, du numérique et de la métrologie environnementale.

En 2022, l'association AGREEN TECH VALLEY, dans le cadre de son programme d'animation et des conseils prodigués aux entreprises résidentes, a participé au rayonnement de l'AGREEN LAB'O VILLAGE By CA.

Dans la continuité de l'année précédente, AGREEN TECH VALLEY s'attachera à développer les actions suivantes au titre de l'année 2023 :

- montage de projets collaboratifs multipartenaires et ingénierie financière des projets,
- animation de l'écosystème AGREEN TECH VALLEY :
 - relationnel avec les différents Ministères nationaux,
 - relationnel avec le réseau européen, promotion du campus AGREEN TECH VALLEY,
 - offre de solutions et de services aux adhérents,
 - démarche auprès de nouveaux adhérents,
 - organisation des « focus adhérents »,
 - veille thématique,
 - communication, marketing, promotion d'AGREEN TECH VALLEY,
 - organisation et remise du grand prix Xavier Beulin et du prix AGREEN TECH VALLEY,

L'association AGREEN TECH VALLEY a ainsi sollicité Orléans Métropole pour l'attribution d'une subvention de 60 000 € au titre de l'année 2023 et 2 000 € au titre de la contribution financière au grand prix Xavier Beulin. La subvention versée par Orléans Métropole aura pour vocation de permettre le développement de la structuration de ce cluster dont l'activité est en pleine croissance.

Pour mémoire en 2022, Orléans Métropole a apporté son soutien par l'attribution d'une subvention d'un montant de 60 000 €, comprenant 2 000 € au titre de la contribution financière au grand prix Xavier Beulin. Parallèlement, Orléans Métropole a également attribué 5 000 € au lauréat du prix AGREEN TECH VALLEY.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention de l'association AGREEN TECH VALLEY en date du 15 décembre 2022,

Vu l'avis de la commission attractivité,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver la convention à passer avec l'association AGREEN TECH VALLEY ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles Orléans Métropole lui apporte son soutien au titre du programme d'actions 2023,
- attribuer une subvention d'un montant total de 62 000 € au titre de l'année 2023 dont 2 000 € au titre du grand prix Xavier Beulin,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant pour signer la convention,
- imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours, section fonctionnement, fonction 61, nature 65748 et 65132, opération GN1P003 RTT, engagement n°23RTT02079 et n°23RTT02081.

Annexe(s) : 3

- ATV-Budget prévisionnel 2023.
- ATV-Lettre saisine Orléans Métropole.
- Convention à passer avec AGREEN TECH VALLEY.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE PASCAL TEBIBEL

**Extrait n°2023-03-16-COMDEL-018 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 16 mars 2023

Enseignement supérieur et recherche - Approbation d'une convention pluriannuelle 2023-2025 à passer avec l'association LE STUDIUM - Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 10 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHECY : Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON, Bruno LACROIX,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ,
Matthieu SCHLESINGER, Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN, Gérard VESQUES,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

CHANTEAU : Gilles PRONO donne pouvoir à Vincent MICHAUT,

CHECY : Virginie BAULINET donne pouvoir à Cédric SCHMID,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT, Guillem LEROUX donne pouvoir à Romain SOULAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU donne pouvoir à Vincent DEVAILLY,

OLIVET : Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Rolande BOUBAULT,

ORLEANS : William CHANCERELLE donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Thibaut CLOSSET donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Jean-Philippe GRAND, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Thomas RENAULT, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Christophe LAVIALLE donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Isabelle MULLER,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	86
Quorum.....	45

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention de l'association LE STUDIUM en date du 5 décembre 2022,

Vu l'avis de la commission attractivité,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver la convention pluriannuelle 2023-2025 à passer avec l'association le STUDIUM ayant pour objet de lui apporter un soutien financier,
- attribuer à l'association le STUDIUM une subvention de fonctionnement d'un montant total de 62 750 € au titre de l'année 2023, et au titre des années 2024 et 2025, sous réserve du vote du budget et au regard du dossier de demande de subvention transmis par LE STUDIUM à Orléans Métropole chaque année,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention,
- imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours, section fonctionnement, fonction 23, nature 65748 SUP, engagement n° 23SUP02319.

Annexe(s) : 1

- BP 2023 LE STUDIUM.
- Convention à passer avec LE STUDIUM.

M. MONTILLOT – *L'Université d'Orléans est partenaire avec 6 universités européennes du réseau ATHENA, notamment en Slovénie, au Portugal, en Italie et en Allemagne.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-03-16-COMDEL-019 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 16 mars 2023

Recherche, transferts de technologies et innovation - Pôle de compétitivité France Water Team -
Approbation d'une convention à passer avec le pôle DREAM EAU ET MILIEUX au titre de l'année
2023 - Attribution d'une subvention de fonctionnement.

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 10 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHECY : Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON, Bruno LACROIX,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Matthieu SCHLESINGER, Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN, Gérard VESQUES,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

CHANTEAU : Gilles PRONO donne pouvoir à Vincent MICHAUT,

CHECY : Virginie BAULINET donne pouvoir à Cédric SCHMID,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT, Guillem LEROUX donne pouvoir à Romain SOULAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU donne pouvoir à Vincent DEVAILLY,

OLIVET : Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Rolande BOUBAULT,

ORLEANS : William CHANCERELLE donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Thibaut CLOSSET donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Jean-Philippe GRAND, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Thomas RENAULT, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Christophe LAVIALLE donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Carole CANETTE, Isabelle MULLER,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	87
Quorum.....	45

- Renforcer les liens avec les collectivités qui sont compétentes en matière d'eau potable et d'assainissement (sur le thème de la gestion durable et intégrée à l'urbanisme des eaux pluviales – G.D.I.E.P. -, et sur le thème de la réduction des micropolluants au niveau des stations d'épuration),
- Contribuer à la coordination et animation du réseau Euclide, réseau d'acteurs de la région Centre-Val de Loire autour des problématiques européennes (ex : l'animation du forum "Horizon Europe" qui s'est tenu le 23 mai 2022 à l'hôtel Dupanloup à Orléans ; co-coordination de la plateforme S3 (Smart Specialisation Strategy) Water Smart Territories (WST) aux cotés des régions Aragon (Espagne) et Friesland (Pays-Bas),
- Relayer des opportunités en termes d'internationalisation et de croissance portées par le pôle de compétitivité France Water Team, auprès des adhérents du pôle DREAM EAU ET MILIEU (ex : participation à un salon à Dakar et à Munich ; positionnement de 4 entreprises adhérentes au sein de l'accélérateur Eau porté par BPI France ; relais des programmes et instruments spécifiques à l'export ; ingénierie financière et la propriété intellectuelle),
- Promouvoir le RSE comme levier de développement pour les entreprises (action visant à monter en compétence des acteurs du territoire, menée en propre ou en partenariat avec des acteurs comme NEKOE, AFNOR CVL ...),
- Poursuivre l'engagement du pôle DREAM EAU ET MILIEUX au sein de l'écosystème régional : (ex : coordination du comité de pilotage et suivi des actions du DPS1 « métrologie et ingénierie environnementales pour la préservation et la gestion durable des ressources naturelles » dans le cadre de la SRI-SI ; contribution à différents réseaux et initiatives structurantes (Conseil de développement d'Orléans Métropole, conseil d'orientation, de perfectionnement de différentes formations supérieures des universités d'Orléans et de Tours).

Fin 2022, le pôle DREAM EAU ET MILIEUX a participé à l'élaboration du dossier de candidature du pôle France Water Team à la phase V des pôles de compétitivité et a ainsi mobilisé 480 adhérents : 391 entreprises, 43 acteurs de la recherche et de la formation et 46 structures partenaires (associations pôles et clusters dont le cluster AGREENTECH VALLEY). Une feuille de route du pôle de compétitivité français de l'Eau France Water Team a été proposée au sein du dossier de candidature. Au regard de cette feuille de route, le pôle DREAM décline sa propre stratégie.

Ainsi en 2023, le pôle DREAM EAU ET MILIEUX, pour le territoire d'Orléans Métropole, les ambitions suivantes :

- Être acteur de la transition hydrique des entreprises et des acteurs territoriaux,
- Accompagner les adhérents de spécialité du pôle (projet innovant comme facteur de différenciation et d'attractivité territoriale),
- Contribuer au rayonnement et à l'attractivité du territoire.

Pour mettre en œuvre cette ambition, le pôle DREAM EAU ET MILIEUX s'est doté d'une stratégie comprenant 7 priorités qui se décomposent dans les 4 axes d'actions suivants :

1. Soutenir l'innovation par l'émergence et l'accompagnement de projets,
2. Accompagner les entreprises dans leur croissance et leurs transitions,
3. Animer l'écosystème et faire croître le réseau des adhérents,
4. Être moteur dans l'écosystème territorial.

La déclinaison de ces priorités et 4 axes d'actions est précisée dans la convention, annexée à la délibération.

Compte tenu de ces éléments de contexte et dans le cadre de la politique métropolitaine de soutien aux pôles de compétitivité, il est proposé d'attribuer au pôle DREAM EAU ET MILIEUX une subvention d'un montant de 60 000 € au titre de l'année 2023, montant identique à la subvention attribuée en 2022.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention du pôle de compétitivité DREAM en date du 6 janvier 2023,

Vu l'avis de la commission attractivité,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver la convention à passer avec le pôle DREAM EAU ET MILIEUX ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles Orléans Métropole apporte son soutien au titre du programme d'actions 2023,
- attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € au titre de l'année 2023,
- déléguer Monsieur le Président ou son représentant pour signer la convention,
- imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours, Section fonctionnement, fonction 67, nature 65748, opération RT2P003 INO, engagement n° 23INO02071.

Annexe(s) : 2

- Convention à passer avec le pôle DREAM EAU ET MILIEUX.
- DREAM - Budget prévisionnel 2023.

M. MONTILLOT – *C'est très important dans le contexte de la transition écologique et dans le cadre de la transition numérique.*

Le rôle de DREAM est d'accompagner nos collectivités dans le domaine de l'utilisation de l'eau potable et de l'assainissement, notamment la gestion durable et intégrée à l'urbanisme des eaux pluviales. C'est un sujet pour lequel nous avons cofinancé une étude sur la façon d'utiliser les eaux pluviales dans notre métropole.

M. TÉBIBEL – *J'ai représenté la Métropole au DREAM Day vendredi dernier, la journée des acteurs de l'eau. Orléans a été mise à l'honneur pour sa gestion intégrée des eaux pluviales. Il va se créer un cluster régional qui regroupe Bourges, Blois, Chartres et Tours et qui va s'inspirer des pratiques d'Orléans.*

M. MONTILLOT – *Il y a eu plusieurs années d'étude sur la gestion des eaux pluviales à Orléans.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-03-16-COMDEL-020 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 16 mars 2023

Recherche, transferts de technologies et innovation - Pôle de compétitivité - Approbation d'une convention à passer avec l'association COSMETIC VALLEY au titre de l'année 2023 - Attribution d'une subvention de fonctionnement.

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 10 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHECY : Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON, Bruno LACROIX,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Matthieu SCHLESINGER, Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN, Gérard VESQUES,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

CHANTEAU : Gilles PRONO donne pouvoir à Vincent MICHAUT,

CHECY : Virginie BAULINET donne pouvoir à Cédric SCHMID,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT, Guillem LEROUX donne pouvoir à Romain SOULAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU donne pouvoir à Vincent DEVAILLY,

OLIVET : Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Rolande BOUBAULT,

ORLEANS : William CHANCERELLE donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Thibaut CLOSSET donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Jean-Philippe GRAND, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Thomas RENAULT, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Christophe LAVIALLE donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Carole CANETTE, Isabelle MULLER,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	87
Quorum.....	45

In fine, en 2023, le programme d'actions du pôle COSMETIC VALLEY, en plus de ses missions globales de pôle de compétitivité, prévoit notamment pour le territoire de la métropole :

1/ Les actions du pôle au service du développement économique :

- *Développer la Recherche & Innovation :*

Initier des projets, rechercher des partenariats, valoriser des dynamiques d'innovation, labelliser des projets.

- *Connecter les savoir-faire :*

Les entreprises de la filière du territoire bénéficient d'une visibilité et d'un programme d'animations du réseau à l'échelle nationale. Chaque année, il sera organisé un événement réseau spécifique sur le territoire (Cosmetic Visit, Cosmetic Expert ou Cosmetic Contact).

- *Contribuer à l'attractivité du territoire :*

Informier des opportunités d'implantations à destination du territoire. Référencer Orléans Métropole comme territoire de la filière parfumerie-cosmétique.

- *Informier par des veilles scientifiques et marchés :*

Envoi de dossiers de veille sur les thématiques : produits et marchés, formulation et matières premières, emballage, lobbying, à tous les adhérents référents du territoire.

- *Favoriser la montée en compétence des adhérents :*

Permettre aux adhérents de participer aux 'Cosmetic Webinars' réglementaires et transversaux. Donner accès à un programme de formation dédié à la filière.

- *Impulser les start-up :*

Accompagner l'innovation des start-up à travers le programme Cosmetup. Rechercher des financements privés avec le dispositif Cosmetic Angels.

- *Accroître l'emploi :*

Outil 'Cosmetic Experience': faire connaître et valoriser les métiers de la filière recenser les formations initiales sur l'ensemble du territoire. Participer à une action sur le territoire en faveur de la formation et de l'emploi.

- *Internationaliser :*

Accompagner des entreprises sur les plus grands salons internationaux de la beauté : In Cosmetics, Beautyworld Middle East, China Beauty Expo, Cosmoprof Asia. Organiser des missions internationales (Mexique, Québec...). Faire bénéficier les entreprises des coopérations entre la COSMETIC VALLEY et le Cosmetics, Clusters International Network.

- *Salon Cosmetic 360 :*

Depuis 2015, la COSMETIC VALLEY organise le salon Cosmetic 360, salon international de l'innovation pour la filière parfumerie-cosmétique. Organisation du pavillon régional Centre-Val de Loire sur le salon.

2 / Les actions du pôle au service du rayonnement scientifique des territoires (D.E.S.T. recherche)

Continuer la dynamique territoriale de D.E.S.T. (domaine d'excellence stratégique territoriale) visant à positionner Orléans comme capitale scientifique de COSMETIC VALLEY. Ce travail passe par la consolidation et le développement des projets structurants Cosmetosciences et We Lab Cosmetic, l'organisation de l'événement Connexions R&D et le lien entre notre industrie et les écoles qui s'implantent sur le territoire telle que AGRO PARIS TECH.

Au titre de l'année 2022, Orléans Métropole avait attribué à l'association une subvention de 30 000 €.

Dans le cadre de la politique de soutien aux pôles de compétitivité et compte tenu des actions proposées par l'association, et de l'importance stratégique de la filière cosmétique en France (filiale 1^{ère} exportatrice en France en 2020, devant l'aéronautique), et dans le Loiret (capitale scientifique du pôle de compétitivité), il est proposé qu'Orléans Métropole alloue, en 2023, au pôle COSMETIC VALLEY une subvention à 30 000 € pour l'année 2023.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention de l'association COSMETIC VALLEY en date du 25 octobre 2022,

Vu l'avis de la commission attractivité,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver la convention à passer avec l'association COSMETIC VALLEY ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles Orléans Métropole apporte son soutien au titre du programme d'actions 2023,
- attribuer dans ce cadre une subvention de fonctionnement d'un montant total de 30 000 € au titre de l'année 2023,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention,
- imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours, section fonctionnement, fonction 67, nature 65748 opération RT2P003 INO, engagement n° 23INO02069.

Annexe(s) : 2

- Convention à passer avec COSMETIC VALLEY.
- Demande de subvention avec BP.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-03-16-COMDEL-021 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 16 mars 2023

Recherche, transferts de technologies et innovation - Pôle de compétitivité - Approbation d'une convention à passer avec l'association NEKOE au titre de l'année 2023 - Attribution d'une subvention de fonctionnement.

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 10 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHECY : Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON, Bruno LACROIX,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Matthieu SCHLESINGER, Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN, Gérard VESQUES,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

CHANTEAU : Gilles PRONO donne pouvoir à Vincent MICHAUT,

CHECY : Virginie BAULINET donne pouvoir à Cédric SCHMID,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT, Guillem LEROUX donne pouvoir à Romain SOULAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU donne pouvoir à Vincent DEVAILLY,

OLIVET : Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Rolande BOUBAULT,

ORLEANS : William CHANCERELLE donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Thibaut CLOSSET donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Jean-Philippe GRAND, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Thomas RENAULT, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Christophe LAVIALLE donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Isabelle MULLER,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	88
Quorum.....	45

- Un parcours expérimental de formation-action collective vers une trajectoire de transformation vers l'E.F.C. sur une durée de 10 mois. 6 dirigeants d'entreprises de toutes tailles dont 50 % localisées sur le territoire de la Métropole (PubliRelief, Logic Interim, Syn'Ops) se sont engagés dans un dispositif innovant pour un total de 84 heures d'acculturation avec pour finalité de définir leur feuille de route de transformation en y associant leurs équipes. La dynamique initiée se poursuivra en 2023 pour accompagner la trajectoire des entreprises mobilisées dans le dispositif.

- Un événement de découverte de l'E.F.C. le 26 avril 2022 au Lab'O qui a rassemblé 70 participants. Sur un format d'une demie journée (après-midi et soirée) au Lab'O, NEKOÉ a proposé une découverte "immersive" de l'E.F.C. au travers d'ateliers associant des entrepreneurs témoins comme des spécialistes du référentiel. En partenariat avec l'institut territoires circulaires, ce 1^{er} événement a permis de nouvelles rencontres et a suscité l'envie de mieux comprendre les opportunités de l'E.F.C.

- Une soirée plénière sur une thématique porteuse "nouveau modèle économique et valeur extra financière de l'entreprise" organisée en 3 tables rondes associant des experts comptables, banquiers et chefs d'entreprises. 50 participants de tout horizon ont pu mieux appréhender l'intérêt de valoriser l'activité économique au-delà de la dimension financière (bénéfice) et découvrir les initiatives autour de la valorisation immatérielle.

En parallèle, NEKOE a poursuivi ses actions d'animation territoriale au travers de 4 axes majeurs :

- la contribution à l'animation du Lab'O notamment dans la participation aux « Connexion Days » organisés à destination des T.P.E./P.M.E. et l'appui à la dynamique du site,

- la contribution à l'action de la Technopole d'Orléans avec entre autres la participation action à Sax'O45 (8 entreprises) et à l'expérimentation développement T.P.E./P.M.E. initiée en 2022,

- l'animation d'un collectif de spécialistes territoriaux diffuseurs et accompagnateurs de l'innovation service. C'est un groupe d'une dizaine d'acteurs locaux formés et supervisés par NEKOE dans l'émergence et l'accompagnement de projets dans les entreprises,

- l'appui aux adhérents, notamment via la diffusion d'une newsletter mensuelle et l'accès à un catalogue de 18 ateliers thématiques de sensibilisation présentiel d'1h30. Cette formule d'ateliers animés dans l'entreprise est de plus en plus appréciée.

Dans son objectif de formation/transfert de compétences, NEKOÉ a assuré plus d'une dizaine de missions de formation initiale représentant environ 200 heures de cours à destination de 270 étudiants en Master 1 et 2 et a favorisé la stagiérisation de ces étudiants auprès d'un réseau d'une vingtaine d'entreprises du réseau de NEKOÉ.

Enfin, ce sont 20 organisations accompagnées dans leurs projets orientés services dont plus de 70 % sur le territoire de la Métropole d'Orléans. A titre d'exemple, parmi ces organisations figurent NAO, l'ESTAMPILLE, OEBA, ainsi que le groupe TELUS.

De même, depuis la création en 2009 de NEKOE, c'est plus d'une centaine de clients qui ont eu recours aux services de NEKOE dont 44 % de P.M.E., 14 % de startups, 13 % du secteur public, 11 % des grands groupes, 7 % des collectivités, 6 % des E.T.I. et de 5 % des clusters.

L'objet de la subvention 2023 s'inscrit dans la même logique et vise l'accélération de l'appui aux transitions autour des actions de mise en œuvre des actions d'animation et d'ingénierie permettant l'accompagnement des projets suivants :

- Sensibilisation-accompagnement des chargés de mission sur le nouveau modèle économique de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération (E.F.C.)

Pilier de l'économie circulaire, l'E.F.C. nécessite encore une phase importante d'acculturation autour de ses enjeux et opportunités auprès des chefs d'entreprise. La mission de NEKOE est d'outiller les acteurs de terrain du développement économique territorial sur le sujet afin de leur permettre de pouvoir éclairer et orienter les dirigeants du territoire.

- Animation de sensibilisation et sessions de travail avec des collectifs de dirigeants au sein de leur association de parc d'activité

En contact direct avec les chefs d'entreprise, il s'agit de les mobiliser dans l'appropriation des nouveaux modèles économiques et de concevoir et animer des ateliers collectifs pour faire émerger des premières pistes de transformation de leurs entreprises.

- Contribution active à la dynamique collective de l'institut « Territoires Circulaires »
Membre du conseil administration de l'institut Territoires Circulaires, NEKOE porte la diffusion de l'EFC sur le territoire et participe à la dynamique initiée en s'inscrivant dans les programmes de communication, sensibilisation et actions de l'Institut.

- Emergence et animation d'un collectif territorial de l'économie de la fonctionnalité et de la Coopération tel qu'il existe dans d'autres territoires, les Hauts-de-France en tête
Après une phase de mobilisation d'un noyau d'acteurs autour de l'E.F.C. initiée dès 2018, NEKOE se mobilise pour structurer et officialiser un écosystème et un programme d'animations et d'actions ambitieux pour amplifier et accélérer la transition écologique par la transition économique.

- Participation à toute manifestation de terrain traitant des transitions et du développement durable
Au-delà de ses propres initiatives, NEKOE se met au service des actions et acteurs de la Métropole visant à diffuser la transition écologique.

- Développement de solutions pertinentes et adaptées visant à rendre accessibles et concrètes les premières phases de transformation
Fort de son savoir-faire et de son expérience, NEKOE poursuit ses efforts pour construire des outils d'appropriation et de mise en action à destination des décideurs et de leurs équipes.

La subvention annuelle attribuée à NEKOE est proposée à hauteur de 80 000 € au titre de l'année 2023. Pour mémoire, la subvention 2022 était d'un montant de 100 000 €.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention de NEKOE en date du 4 novembre 2022,

Vu l'avis de la commission attractivité,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver la convention à passer avec l'association NEKOE ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles Orléans Métropole apporte son soutien au titre du programme d'actions 2023,
- attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € au titre de l'année 2023,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante,
- imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours, Section fonctionnement, fonction 67, nature 65748 opération RT1P001 RTT, engagement n° 23RTO2074

Annexe(s) : 2

- Convention à passer avec NEKOE.
- Lettre de saisine NEKOE BP 2023.

M. MONTILLOT – *Par rapport au pôle de compétitivité qui représente un impact majeur sur notre économie, depuis plusieurs années, on a apporté une subvention importante pour le démarrage de Nékoé, que l'on diminue, comme cela a été décidé en 2020, de 20 000 € chaque année. En 2022, on avait apporté 100 000 €, et cette année, on apportera 80 000 €, l'objectif étant qu'à terme, Nekoé arrive à s'auto-alimenter, notamment dans le cadre de manifestations organisées avec les institutions consulaires, les fédérations professionnelles, les écoles de commerce, l'université, etc.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-03-16-COMDEL-022 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 16 mars 2023

Emploi - Approbation de conventions de soutien à passer avec les associations d'insertion - Attribution de subventions.

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 10 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHECY : Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON, Bruno LACROIX,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Florence CARRE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Jean-Emmanuel RENELIER,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Maryvonne HAUTIN, Gérard VESQUES,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

CHANTEAU : Gilles PRONO donne pouvoir à Vincent MICHAUT,

CHECY : Virginie BAULINET donne pouvoir à Cédric SCHMID,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT, Guillem LEROUX donne pouvoir à Romain SOULAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU donne pouvoir à Vincent DEVAILLY,

OLIVET : Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Rolande BOUBAULT,

ORLEANS : William CHANCERELLE donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Jean-Christophe

CLOZIER donne pouvoir à Jean-Philippe GRAND, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Thomas RENAULT, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Isabelle MULLER,

OLIVET : Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Régine BREANT, Thibaut CLOSSET, Quentin DEFOSSEZ,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Christophe LAVIALLE, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Marceau VILLARET,

SARAN : Mathieu GALLOIS,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	5
Nombre d'élus en exercice	84
Nombre de votants	80
Quorum.....	43

Séances
Commission attractivité du 10 février 2023
Conseil métropolitain du 16 mars 2023

RAPPORTEUR : M. TEBIBEL

N° 22 Emploi - Approbation de conventions de soutien à passer avec les associations d'insertion - Attribution de subventions.

Dans le cadre de ses compétences facultatives, Orléans Métropole exerce, en lieu et place de ses communes membres, le soutien aux organismes d'insertion par l'emploi. Orléans Métropole souhaite ainsi développer et pérenniser le partenariat avec les acteurs de l'emploi, nécessaire pour l'atteinte de l'objectif de développer l'employabilité du public de demandeurs d'emploi.

Orléans Métropole entend ainsi soutenir les structures d'insertion ouvrant des postes en faveur de ces publics issus du territoire d'Orléans Métropole.

La présente délibération a pour objet d'attribuer des subventions d'aide au fonctionnement aux associations accompagnant des demandeurs d'emploi dans leur accès rapide et durable à l'emploi et/ou la formation.

ASSOCIATIONS	Rappel subvention accordée 2022	Coût total opération 2023	Autres financements 2023	Subvention demandée par l'association en 2023	Subvention Orléans Métropole proposée en 2023
<p>MISSION LOCALE de l'ORLEANAIS : Accompagner 2000 jeunes du territoire inscrits dans une dynamique de recherche d'emploi durable, de création d'activité, et/ou de formation qualifiante. Le parcours d'accompagnement d'une durée de 12 mois est réparti en 5 étapes : accueil, diagnostic, plan d'action, mise en action, stabilisation. L'accompagnement est à la fois individuel et collectif. Chaque jeune est suivi par un référent.</p>	161 700 €	268 816 €	Autre établissement public : 107 116 €	161 700 €	161 700 €
<p>PES 45 « couveuse d'entreprises » Accompagner dans la démarche de création d'entreprise sur le territoire 68 porteurs de projet de création d'entreprise (dont 40 nouveaux) afin de tester leur projet en situation réelle sur une période limitée dans le temps avant de procéder à la déclaration de leur entreprise.</p>	25 000 €	108 485 €	Etat (Tester pour réussir) : 6 985 € Conseil régional (Pass création) : 58 500 € Vente prestations : 18 000 €	25 000 €	25 000 €
<p>RESPIRE « Permis Pour l'Emploi » Accompagner 48 demandeurs d'emploi du territoire, ayant un projet professionnel validé, dans la préparation et le passage du permis de conduire avec une pédagogie adaptée et un suivi de l'assiduité. Accompagnement de proximité et suivi individualisé des élèves. Les élèves participent au coût du permis à hauteur de 290 €.</p>	30 000 €	160 052 €	FSE : 20 000 € CD45 : 24 375 € Autofinancement : 67 677 €	48 000 €	48 000 €

<p>L'augmentation de la subvention de 60% s'explique par un rééquilibrage du soutien pour se rapprocher du coût moyen d'un permis (2 350 €) en auto-école classique. En 2022 l'auto-école a accompagné : 145 élèves. 40 codes et 24 permis obtenus (pour 52 présentations à l'examen de conduite), La durée moyenne d'obtention du permis est identique à celle constatée en auto-école classique : 12 mois (code + conduite).</p>					
TOTAL	216 700 €	537 353 €		234 700 €	234 700 €

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention de l'association MISSION LOCALE DE L'ORLÉANAIS en date du 14 octobre 2022,

Vu la demande de subvention de l'association RESPIRE en date du 3 novembre 2022,

Vu la demande de subvention de l'association P.E.S. 45 en date du 7 novembre 2022,

Vu l'avis de la commission attractivité,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations MISSION LOCALE DE L'ORLÉANAIS, P.E.S. 45 et RESPIRE, telles que présentées dans le tableau ci-dessus au titre de l'année 2023,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant pour signer lesdites conventions,
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours, section fonctionnement, fonction 65, nature 65748, opération E12H006 INS, engagements n° 23INS02013, 23INS02017, 23INS02020.

Annexe(s) : 3

- Convention Mission Locale de l'Orléanais.
- Convention Pour Une Entreprise Solidaire 45.
- Convention Respire "Permis pour l'emploi".

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE REGINE BREANT, QUENTIN DEFOSSEZ,
MATHIEU GALLOIS, VANESSA SLIMANI, MARCEAU VILLARET

M. VILLARET – *Je m'étais permis de vous demander l'autorisation d'intervenir après le vote de la délibération. Je remercie l'ensemble des membres du Conseil métropolitain pour le vote unanime qui a été fait pour la mission locale de l'Orléanais dont je suis le président. Je tenais à vous en remercier et profiter de ce petit temps de parole pour vous dire que, très prochainement, les maires de la Métropole vont être invités à l'inauguration de nos nouveaux locaux qui se situent à La Source, puisque nous avons quitté la Maison de l'emploi. Nous nous installons dans de nouveaux locaux plus vastes et plus adaptés pour recevoir plus de jeunes. Cette inauguration se déroulera au mois d'avril. Vous serez invités et ce sera l'occasion pour nous de vous présenter le travail qui est effectué par nos*

conseillers et d'avoir face à vous des jeunes qui pourront réagir. Cela me permettra aussi de faire un point d'informations sur le nouveau dispositif de France Travail dans lequel les missions locales sont impliquées et pour lequel nous avons quelques inquiétudes. Ce sera l'occasion d'évoquer tout cela devant vous.

M. le Président – *Merci pour votre implication.*

**Extrait n°2023-03-16-COMDEL-023 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 16 mars 2023

Tourisme - Approbation d'une convention à passer avec la S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE
TOURISME relative aux modalités d'encaissement des recettes.

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 10 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHECY : Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON, Bruno LACROIX,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN, Gérard VESQUES,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

CHANTEAU : Gilles PRONO donne pouvoir à Vincent MICHAUT,

CHECY : Virginie BAULINET donne pouvoir à Cédric SCHMID,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT, Guillem LEROUX donne pouvoir à Romain SOULAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU donne pouvoir à Vincent DEVAILLY,

OLIVET : Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Rolande BOUBAULT,

ORLEANS : William CHANCERELLE donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Thibaut CLOSSET donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Jean-Philippe GRAND, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Thomas RENAULT, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Christophe LAVIALLE donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Isabelle MULLER,

OLIVET : Matthieu SCHLESINGER,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	87
Quorum.....	45

Séances
Commission attractivité du 10 février 2023
Conseil métropolitain du 16 mars 2023

RAPPORTEUR : MME LUBET

N° 23 Tourisme - Approbation d'une convention à passer avec la S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME relative aux modalités d'encaissement des recettes.

La S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME vend pour le compte d'Orléans Métropole des produits thématiques de la boutique, de la billetterie et des prestations « congrès ».

L'article L. 1611-7-1 du code général des collectivités territoriales dispose que : « A l'exception de toute exécution forcée de leurs créances, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, après avis conforme de leur comptable public et par convention écrite, confier à un organisme public ou privé l'encaissement du produit des droits d'accès à des prestations touristiques. »

La convention d'encaissement/reversement, établi entre Orléans Métropole et la S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME, adoptée par délibération n° 2022-02-04-COM-29 du conseil métropolitain du 24 février 2022, arrive à échéance le 31 mars 2023.

De plus, l'office de tourisme devrait, à partir du 1^{er} janvier 2024, être gérée en délégation de service public.

Par conséquent, il est proposé de reconduire cette convention après avis conforme du trésorier de la collectivité en date du 14 février 2023. Elle est établie pour une durée de 9 mois à compter du 1^{er} avril 2023 jusqu'au 31 décembre 2023.

La S.P.L. encaissera ainsi directement sur son compte bancaire et reversera au trimestre sur la base d'un titre de recettes émis par Orléans Métropole à l'appui des sommes facturées produit par l'expert-comptable de la S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission attractivité,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver la convention d'encaissement/reversement à passer avec la S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME d'une durée de 9 mois à compter du 1^{er} avril 2023 jusqu'au 31 décembre 2023,
- déléguer Monsieur le Président ou son représentant pour signer ladite convention,
- imputer les recettes correspondantes sur le budget principal de l'exercice en cours, fonction 633, nature 7088, opération TA2P005, code gestionnaire TOU.

Annexe(s) : 1

- Convention encaissement recettes OVL 2023.

Mme LUBET – Je profite de cette délibération pour vous informer du dynamisme du tourisme qui se concrétise par un reversement des recettes en hausse de 28 % par rapport à l'année dernière, de 479 288 €, et une taxe de séjour en hausse de 25 %, à 1 546 745 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-03-16-COMDEL-024 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 16 mars 2023

Musée des beaux-arts d'Orléans - Approbation d'une convention de partenariat entre le musée des Beaux-Arts d'Orléans et HELOISE C PROD / FUN&YOGA pour l'année 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 10 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHECY : Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON, Bruno LACROIX,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN, Gérard VESQUES,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

CHANTEAU : Gilles PRONO donne pouvoir à Vincent MICHAUT,

CHECY : Virginie BAULINET donne pouvoir à Cédric SCHMID,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT, Guillem LEROUX donne pouvoir à Romain SOULAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU donne pouvoir à Vincent DEVAILLY,
OLIVET : Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Rolande BOUBAULT,
ORLEANS : William CHANCERELLE donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Thibaut CLOSSET
donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Jean-Philippe
GRAND, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne
pouvoir à Thomas RENAULT, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Christel
ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Christophe LAVIALLE donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte
LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Isabelle MULLER,
OLIVET : Matthieu SCHLESINGER,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	87
Quorum.....	45

**Extrait n°2023-03-16-COMDEL-025 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 16 mars 2023

Parc floral de la Source, Orléans-Loiret - Salon des arts du jardin 2023 - Règlement de la manifestation - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 10 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHECY : Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON, Bruno LACROIX,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN, Gérard VESQUES,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

CHANTEAU : Gilles PRONO donne pouvoir à Vincent MICHAUT,

CHECY : Virginie BAULINET donne pouvoir à Cédric SCHMID,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT, Guillem LEROUX donne pouvoir à Romain SOULAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU donne pouvoir à Vincent DEVAILLY,
OLIVET : Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Rolande BOUBAULT,
ORLEANS : William CHANCERELLE donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Thibaut CLOSSET
donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Jean-Philippe
GRAND, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne
pouvoir à Thomas RENAULT, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Christel
ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Christophe LAVIALLE donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte
LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Isabelle MULLER,
OLIVET : Matthieu SCHLESINGER,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	87
Quorum.....	45

**Extrait n°2023-03-16-COMDEL-026 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 16 mars 2023

Agriculture urbaine et périurbaine - Appel à projets 2023 « pour le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine » - Approbation d'une convention type - Attribution d'aides sous forme de fonds de concours aux communes lauréates.

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 10 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHECY : Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON, Bruno LACROIX,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN, Gérard VESQUES,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

CHANTEAU : Gilles PRONO donne pouvoir à Vincent MICHAUT,

CHECY : Virginie BAULINET donne pouvoir à Cédric SCHMID,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT, Guillem LEROUX donne pouvoir à Romain SOULAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU donne pouvoir à Vincent DEVAILLY,

OLIVET : Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Rolande BOUBAULT,

ORLEANS : William CHANCERELLE donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Thibaut CLOSSET donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Jean-Philippe GRAND, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Thomas RENAULT, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Christophe LAVIALLE donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Isabelle MULLER,

OLIVET : Matthieu SCHLESINGER,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	87
Quorum.....	45

Séances
Commission attractivité du 10 février 2023
Conseil métropolitain du 16 mars 2023

RAPPORTEUR : M. BAUDE

N° 26 Agriculture urbaine et périurbaine - Appel à projets 2023 « pour le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine » - Approbation d'une convention type - Attribution d'aides sous forme de fonds de concours aux communes lauréates.

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'agriculture, Orléans Métropole a lancé depuis cinq ans un appel à projets communaux (2017, 2018, 2019, 2021 et 2022) : « pour le développement de l'agriculture urbaine et péri-urbaine des communes membres d'Orléans Métropole ». Vingt-quatre projets ont été retenus sur les communes d'Olivet (2), Saran (4), Combleux (3), Semoy (2), Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (3), Ingré (2), Saint-Jean-de-Braye (3), Bou, Boigny-sur-Bionne, Marigny-les-Usages, Saint-Cyr-en-Val et Ormes.

Orléans Métropole souhaite proposer à nouveau, en 2023, son appui financier aux communes qui engageront des projets d'investissement contribuant au développement de l'activité agricole sur leur territoire.

Les projets pourront porter sur différentes thématiques agricoles (commercialisation, foncier, circulation, innovation, attractivité...) dans la mesure où ces actions entrent dans le champ des compétences communales et revêtent un caractère d'intérêt général.

L'enveloppe globale consacrée à cette opération est de 100 000 €. L'aide accordée par Orléans Métropole sera calculée sur la base de 50 % des dépenses H.T., soit un montant d'aide maximum de 20 000 € par commune et par projet, en fonction du nombre de projets éligibles, destinée aux équipements communaux.

Les projets devront respecter les conditions suivantes :

1. le projet doit avoir une vocation agricole directe et être d'intérêt général,
2. la maîtrise d'ouvrage devra être portée par l'une des 22 communes de la métropole,
3. il doit s'agir d'une opération d'investissement sur le plan budgétaire,
4. le projet doit entrer dans le champ de compétences de la commune,
5. le projet devra débuter dans le courant de l'année 2023.

Les lauréats seront sélectionnés par un jury composé d'élus et d'experts d'Orléans Métropole, de la Chambre d'Agriculture du Loiret et de la Direction Départementale des Territoires, selon les critères suivants :

1. intérêt prévisible pour la filière agricole locale,
2. originalité du projet : innovation, opération pilote, novatrice, expérimentale et reproductible,
3. faisabilité et pérennité du projet : durée de vie et budget prévisionnel.

A cet effet, une convention type est établie entre Orléans Métropole et les communes lauréates de l'appel à projets communaux « pour le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine des communes membres d'Orléans Métropole ».

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission attractivité,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver le lancement d'un appel à projets 2023 « pour le développement de l'agriculture urbaine et péri-urbaine des communes membres d'Orléans Métropole », ayant pour objet de soutenir les initiatives communales pour le développement agricole,
- approuver le règlement de l'appel à projets 2023,
- approuver le principe de l'attribution d'une aide financière plafonnée à 100 000 € pour l'appel à projet 2023 et de calculer sur la base de 50 % des dépenses H.T l'aide accordée par Orléans Métropole, soit un montant d'aide maximum de 20 000 € par commune et par projet, en fonction du nombre de projets éligibles,
- approuver la convention type qui sera passée avec les lauréats de l'appel à projets communaux 2023 « pour le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine des communes membres d'Orléans Métropole »,
- imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours, section investissement, fonction 6312, nature 20421, opération DA1H002A AGR.

Annexe(s) : 2

- Convention type.
- Règlement appel à projets communaux 2023.

M. BAUDE – *Déjà 24 projets ont été aidés par la Métropole ces dernières années. J'invite toutes les communes qui auraient un projet à déposer un dossier. C'est un dispositif d'aide intéressant.*

Mme CANETTE – *Je me félicite du renouvellement de ce dispositif parce que c'est un chouette dispositif. Quand ce sont les communes qui sont porteuses de projets, cela crée de l'émulation dans les services qui redoublent de créativité. Je voulais aussi, pour cette édition, féliciter la Métropole et Laurent BAUDE pour le thème « jardins sans eau ». Je trouve que c'est bien pour deux raisons. La première est qu'il faut que l'on apprenne à regarder l'eau comme quelque chose de précieux, à ne pas être dans une consommation excessive et à faire autrement. On l'a vu l'été dernier et même cet hiver. Cela appelle à une certaine vigilance sur les dates. L'année dernière, on a eu un petit problème de date de lancement et cela a posé quelques difficultés sur le caractère vertueux et pédagogique. Dans ma ville, on ne l'a pas fait au moment où cela a été lancé parce que cela ne fonctionnait pas et on avait peur d'avoir des plantes qu'il fallait jeter après. Si l'on peut être économe en eau et sobre en consommation de plantes, c'est encore mieux. C'est un très beau dispositif.*

M. CŒUR.- *Comme Carole, je félicite la Métropole pour ce dispositif sur le thème agricole qui m'est cher. Je fais néanmoins le vœu que nous réfléchissions à mettre en œuvre un dispositif beaucoup plus important envers les agriculteurs, tout comme on le fait pour les TPE, mettre plus d'argent pour les projets qui prennent en compte la transition écologique. Dans l'agriculture et le métier des sols, c'est limiter, voire supprimer les intrants. Ce vœu pourrait aller vers des appels à projets en direction des agriculteurs afin de les aider à la conversion. La majorité des agriculteurs veulent bien y aller, mais ils ne savent pas comment faire et quel dispositif adopter. Ce n'est pas la bonne collectivité qui gère ce genre d'affaires d'habitude, mais on parlait de l'exemplarité de la Métropole sur différents sujets et je pense que l'on serait très vertueux à être aussi exemplaire sur le sujet agricole pour aider les agriculteurs et tous les métiers du sol à être vertueux dans leurs pratiques. Pour ce faire, je propose que l'on mette en place un groupe de travail transverse pour les compétences eau, agricole et biodiversité pour travailler ce sujet.*

M. BAUDE – *Concernant l'intervention de Mme CANETTE, je la remercie mais elle est en avance d'une délibération. Il y a le fonds de concours pour les projets d'agriculture urbaine et relancer l'opération des jardins éphémères. Je répondrai sur les jardins éphémères à ce moment-là.*

Concernant l'intervention de Bruno CŒUR, je suis tout à fait ouvert à dynamiser tous les dispositifs qui peuvent favoriser la transition écologique dans le domaine de l'agriculture.

M. le Président – Je suis également favorable à cette proposition. Si nous n'avons pas beaucoup d'agriculteurs sur le territoire strictement métropolitain, nous avons des métiers de la terre très importants, notamment toute la partie horticulture, maraîchère, etc. Je suis tout à fait favorable à un groupe de travail qui réunisse les compétences transverses nécessaires. Merci pour cette proposition.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-03-16-COMDEL-027 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 16 mars 2023

Agriculture urbaine et périurbaine - Appel à projets pour la réalisation de « jardins éphémères » sur l'espace public - Approbation du règlement de l'appel à projets et d'une convention type.

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 10 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHECY : Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON, Bruno LACROIX,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN, Gérard VESQUES,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

CHANTEAU : Gilles PRONO donne pouvoir à Vincent MICHAUT,

CHECY : Virginie BAULINET donne pouvoir à Cédric SCHMID,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT, Guillem LEROUX donne pouvoir à Romain SOULAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU donne pouvoir à Vincent DEVAILLY,
OLIVET : Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Rolande BOUBAULT,
ORLEANS : William CHANCERELLE donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Thibaut CLOSSET
donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Jean-Philippe
GRAND, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne
pouvoir à Thomas RENAULT, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Christel
ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Christophe LAVIALLE donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte
LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Isabelle MULLER,
OLIVET : Matthieu SCHLESINGER,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	87
Quorum.....	45

Séances
Commission attractivité du 10 février 2023
Conseil métropolitain du 16 mars 2023

RAPPORTEUR : M. BAUDE

N° 27 Agriculture urbaine et périurbaine - Appel à projets pour la réalisation de « jardins éphémères » sur l'espace public - Approbation du règlement de l'appel à projets et d'une convention type.

Orléans Métropole, berceau historique de l'horticulture, compte plus de quarante producteurs de plantes ornementales sur son territoire. C'est une richesse économique qu'elle souhaite mettre en avant comme marqueur de son identité territoriale.

La fin d'année 2018 a été rythmée par l'engagement d'Orléans Métropole pour le développement de la filière végétale avec la signature de la charte régionale sur la promotion des produits horticoles et des aménagements paysagers en septembre et la signature d'un nouveau programme d'actions charte agricole en décembre.

Dans ce contexte, Orléans Métropole a organisé quatre éditions consécutives des « jardins éphémères » sur l'espace public de 2019 à 2022. Ce projet a donné l'opportunité à la Métropole de communiquer sur son savoir-faire horticole local, de développer l'attachement au territoire et de renforcer son attractivité végétale.

La manifestation rencontre un vrai succès auprès du public et des acteurs économiques de la filière. Pour cette cinquième édition, les « jardins éphémères » feront leur entrée avec le festival de Loire du 20 au 24 septembre 2023 et perdureront jusqu'au 10 novembre 2023 inclus. Pour la 11^e édition, le festival de Loire prendra pour la première fois une dimension internationale avec la mise à l'honneur du fleuve Saint-Laurent au Canada et le pays basque.

Pour rappel, un « jardin éphémère » doit interpeller et surprendre les promeneurs, être différent d'un massif de plantes classiques, être inventif, créatif et inviter le promeneur à s'arrêter, observer et photographier l'espace créé. Pour cette cinquième édition, une réflexion sur la pérennité du jardin au-delà de la période d'installation sera menée.

Une dizaine d'emplacements sera proposée en centre-ville d'Orléans dans le cadre d'un appel à projets « jardins éphémères ». Les candidats auront deux mois, du 17 mars au 17 avril 2023, pour déposer un projet de « jardins éphémères » sur le thème "jardins sans eau". Comme chaque année, l'appel à projets sera ouvert aux professionnels de l'horticulture (paysagistes et producteurs), aux écoles spécialisées (horticulture, art, design, architecture...), aux associations en lien avec le végétal, aux artisans et aux artistes.

Deux emplacements spécifiques, un sous le pont Thinat et un plus important entre le pont Thinat et le pont Vierzon, seront spécialement proposés dans le cadre du festival de Loire sur les quais de Loire. En parallèle, des animations sur la thématique et une vente de producteurs en plantes ornementales seront proposées.

Les services espaces verts des 22 communes d'Orléans Métropole pourront également participer à l'appel à projet et proposer un jardin sur leur espace public. L'objectif pour eux sera de réintroduire le jardin de façon pérenne sur leur commune. Une réflexion avec les producteurs locaux sur la palette végétale répondant aux enjeux climatiques sera proposée aux communes.

Un jury composé d'experts, d'élus d'Orléans Métropole et d'élus de la Chambre d'Agriculture du Loiret retiendra les plus beaux jardins proposés dans la limite de six lauréats professionnels, dont ceux lauréats pour les jardins situés dans le festival de Loire, associations et écoles, et six lauréats communes de la métropole. La sélection se fera selon une grille d'évaluation préalablement validée par un comité technique. Suite à cette sélection, les lauréats auront jusqu'au 7 juin 2023 pour fournir les éléments techniques de leur(s) projet(s) précisés dans le règlement de l'appel à projets.

Les professionnels, les écoles et les associations recevront un prix de 3 500 € par jardin lauréat pour la main d'œuvre nécessaire à la création et à la réalisation, ainsi qu'une aide à l'acquisition et l'acheminement des matériaux et des végétaux plafonnée à 3 000 €.

Les lauréats sélectionnés pour végétaliser les emplacements proposés dans le cadre du festival de Loire recevront un prix spécial de 7 500 € et 4 500 € pour la main d'œuvre nécessaire à la création et à la réalisation, ainsi qu'une aide à l'acquisition et l'acheminement des matériaux et des végétaux plafonnée à 2 500 €.

Les communes lauréates bénéficieront quant à elles d'un fonds de concours plafonné à 3 000 € pour l'acquisition des matériaux et des végétaux nécessaires à la réalisation de leur jardin lauréat.

L'enveloppe globale consacrée à cette opération par Orléans Métropole est de 95 800 € selon la répartition suivante :

- 26 000 € seront attribués sous forme de prix aux 6 jardins lauréats pour les professionnels, écoles et associations,
- 17 000 € d'aide à l'acquisition de matériaux et végétaux nécessaires à la création des 6 jardins lauréats et leur acheminement pour les professionnels, écoles et associations,
- 18 000 € de fonds de concours pour le financement de matériaux et végétaux nécessaires à la création des six jardins lauréats et leur acheminement pour les communes de la Métropole,
- 5 000 € pour le remplacement des végétaux durant l'évènement,
- 10 000 € seront consacrés à l'entretien des végétaux par une entreprise extérieure,
- 19 800 € pour la communication et la promotion de l'évènement.

Afin de permettre le lancement de l'appel à projets « jardins éphémères », le règlement de l'appel à projets est soumis à l'approbation du conseil métropolitain.

Par ailleurs, il est proposé d'établir une convention type entre Orléans Métropole et chaque lauréat de l'appel à projets « jardins éphémères » afin de définir les modalités d'occupation de l'espace public, la durée et les responsabilités de chacune des parties.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission attractivité,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver le règlement de l'appel à projets « jardins éphémères 2023 » ayant pour objet de valoriser le savoir-faire de la filière végétale métropolitaine,
- approuver le principe de l'attribution de prix aux 6 jardins lauréats pour un montant total de 26 000 € aux professionnels, associations et écoles,
- approuver le principe de l'attribution d'une aide à l'investissement/fonds de concours plafonnée à 3000 € et 2 500 € pour les jardins sur le festival de Loire pour les 12 jardins lauréats de l'appel à projets inhérent à l'acquisition des matériaux et des végétaux nécessaires à la création du jardin ainsi qu'à leur acheminement,
- approuver la convention type qui sera passée avec les lauréats de l'appel à projets « jardins éphémères » ayant pour objet de valoriser le savoir-faire de la filière végétale métropolitaine,
- déléguer Monsieur le Président ou son représentant pour signer par voie de décision les conventions correspondantes,

- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours, section investissement, fonction 6312, nature 2128 AGR, opération DA1H028 et section fonctionnement, fonction 6312, nature 65132 AGR opération DA1H033.

Annexe(s) : 2

- Convention type.
- Règlement de l'appel à projet.

M. BAUDE – Cette opération a trouvé sa place et son public au sein de la métropole. L'année dernière, nous avons eu quelques difficultés par rapport aux dates car, au moment où les candidats devaient installer leurs jardins éphémères, on était en pleine canicule et il n'était pas possible de les installer. Nous avons dû décaler la date, mais ceux qui avaient préparé des végétaux pour fin août ne pouvaient pas les conserver jusqu'à fin septembre. Il y a donc eu une difficulté due aux aléas climatiques. C'est ce qui nous a orientés pour choisir comme thème pour l'édition 2023 « jardins sans eau ». Dans les circonstances actuelles, c'est pertinent par rapport au dérèglement climatique et aux périodes de sécheresse que nous connaissons.

La deuxième originalité de l'édition 2023 est qu'elle sera adossée au Festival de Loire. On avait déjà profité du Festival de Loire pour guider les visiteurs vers les jardins éphémères, mais il y aura un prix spécial pour deux jardins qui seront installés au niveau de l'arche du pont de chemin de fer de Vierzon et de l'espace vert derrière. Il y aura deux prix spéciaux en lien avec le Festival de Loire.

Je signale une coquille qui doit être rectifiée : on a mis 2 500 € au lieu de 3 000 € pour l'acquisition des matériaux et végétaux nécessaires.

J'espère que l'on pourra installer les jardins dans de bonnes conditions, mais les aléas climatiques sont ce qu'ils sont. On ne sait pas si, pour le Festival de Loire, il y aura de l'eau dans la Loire.

M. le Président – Il peut en manquer comme il peut y en avoir trop. C'est très aléatoire.

Mme KOUNOWSKI – Par rapport à ce festival qui est très bien, je voudrais savoir si vous avez une politique de communication vers chaque ville de la Métropole qui pourrait le redescendre dans les conseils de quartier. Par exemple, un certain nombre de résidences dans le sud de La Source ont, dans leur règlement interne, et cela fait aussi partie du règlement de La Source, le fait de faire des haies végétalisées en thuya ou en laurier. Certaines meurent et on demande aux occupants de replanter, mais on ne peut pas planter avec ces végétaux parce qu'ils demandent beaucoup d'eau. Ce serait bien que ces jardins éphémères puissent donner des informations par une communication descendante vers les conseils de quartier parce que cela a été évoqué dans le conseil de quartier de La Source et l'on n'avait pas encore de solutions.

M. BAUDE – Des dispositifs peuvent aller dans ce sens et aider les gens. Les jardins éphémères, c'est plutôt pour donner envie, amener de la créativité, quelque chose qui soit surprenant dans des endroits qui sont parfois un peu cachés ou qui peuvent être mis en valeur.

Je pense que, dans le cadre de la charte agricole, on a un travail de communication à faire sur les nouvelles pratiques, en particulier les végétaux. On a le barème de l'arbre, les végétaux qui sont conseillés dans le cadre des opérations d'aménagement. On peut avoir des végétaux qui demandent le moins possible d'eau ou le moins d'entretien possible, car il y a un travail des services derrière en général. C'est plutôt une action de la charte agricole qu'il faut développer et que je retiens.

M. MICHAUT – Il faut aussi s'appuyer sur la SHOL qui peut être un bon accompagnateur pour la diversification de végétaux moins énergivores.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-03-16-COMDEL-028 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 16 mars 2023

Agriculture urbaine et périurbaine - Communes de Bou et Combleux - Création d'une zone agricole protégée (Z.A.P.) - Approbation du périmètre.

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 10 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHECY : Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON, Bruno LACROIX,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN, Gérard VESQUES,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

CHANTEAU : Gilles PRONO donne pouvoir à Vincent MICHAUT,

CHECY : Virginie BAULINET donne pouvoir à Cédric SCHMID,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT, Guillem LEROUX donne pouvoir à Romain SOULAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU donne pouvoir à Vincent DEVAILLY,
OLIVET : Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Rolande BOUBAULT,
ORLEANS : William CHANCERELLE donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Thibaut CLOSSET
donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Jean-Philippe
GRAND, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne
pouvoir à Thomas RENAULT, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Christel
ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Christophe LAVIALLE donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte
LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Isabelle MULLER,
OLIVET : Matthieu SCHLESINGER,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	87
Quorum.....	45

Séances
Commission attractivité du 10 février 2023
Conseil métropolitain du 16 mars 2023

RAPPORTEUR : M. BAUDE

N° 28 Agriculture urbaine et périurbaine - Communes de Bou et Combleux - Création d'une zone agricole protégée (Z.A.P.) - Approbation du périmètre.

Conformément à l'article L. 112-2 du code rural, la zone agricole protégée (Z.A.P.) a pour objectif d'affirmer et de pérenniser la vocation agricole de parcelles classées en zone « A » des plans locaux d'urbanisme, sous forme de servitude d'utilité publique.

En vertu de la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999, et conformément à l'article L. 112-2 du code rural, la Z.A.P. est une servitude d'utilité publique, dont la modification doit faire l'objet d'un arrêté préfectoral qui entraîne une mise à jour du P.L.U.

Les zones agricoles protégées font partie des servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols (SUP n° A9). A ce titre, elles doivent être annexées aux plans locaux d'urbanisme et s'imposent par ce biais aux autorisations d'occupation du sol (permis de construire...).

Cette formalité est importante et mérite d'être mentionnée dans la mesure où le défaut d'annexion des SUP aux documents d'urbanisme est sanctionné par l'inopposabilité de la Z.A.P. aux demandes d'autorisation d'occupation du sol. Plus précisément, après l'expiration d'un délai d'un an à compter de l'institution de la Z.A.P., seules les servitudes annexées au document d'urbanisme ou publiées sur le portail national de l'urbanisme peuvent être opposées aux demandes d'autorisation d'occupation du sol (articles L. 152-7 et L. 162-1 du code de l'urbanisme).

Orléans Métropole compte aujourd'hui quatre zones agricoles protégées sur les communes de Chécy, Olivet, Saran et Saint-Hilaire-Saint-Mesmin. Quatre autres communes s'engagent actuellement dans une démarche de Z.A.P. : Semoy, Saint-Jean-de-Braye, Bou et Combleux.

Dans une logique d'optimisation et de continuité géographique, les communes de Bou et Combleux ont choisi de s'associer pour la création d'une Z.A.P. commune afin de protéger le foncier agricole. Les communes ont émis une demande conjointe pour la création d'une Z.A.P. auprès d'Orléans Métropole, collectivité compétente en matière de plan local d'urbanisme. Orléans Métropole a lancé la procédure de Z.A.P. par délibération n° 2021-07-08-COM-21 du conseil métropolitain en date du 8 juillet 2021. Les communes de Bou et Combleux portent conjointement l'étude permettant de définir le périmètre de Z.A.P., qui, une fois arrêté par les communes, est ensuite soumis à l'approbation du conseil métropolitain, afin qu'Orléans Métropole puisse solliciter Madame la Préfète de la région Centre-Val de Loire pour le lancement de la procédure d'utilité publique.

Les servitudes d'utilités publiques liées à la création de la Z.A.P. permettront de :

- sécuriser et poursuivre le développement d'une agriculture de proximité,
- donner de la visibilité aux producteurs sur le devenir de leur foncier,
- lutter contre les pressions foncières liées au contexte périurbain et résidentiel,
- préserver les paysages et le cadre de vie du territoire.

Après la réalisation d'un diagnostic des zones agricoles de la commune en lien avec la Chambre d'Agriculture, d'une part, et les échanges menés avec les propriétaires et agriculteurs, d'autre part, un secteur de 565 ha est proposé au classement en Z.A.P.

Les conseils municipaux des communes de Bou et Combleux ont débattu du projet de périmètre de Z.A.P., respectivement en date du 21 avril 2022 et du 19 mai 2022 et ont demandé par délibération à Orléans Métropole de solliciter le lancement de l'enquête publique auprès de Madame la Préfète de la région Centre-Val de Loire. Le conseil métropolitain a approuvé une délibération n° 2022-06-23-COM-39 en ce sens le 23 juin 2022.

L'enquête publique s'est tenue du 10 décembre 2022 au 21 janvier 2023.

Au cours de l'enquête, une demande d'exclusion de 2 parcelles du périmètre de Z.A.P. a été formulée. Celle-ci concerne les parcelles A852 et A854 sur la commune de Combleux. Cette demande s'insère dans le cadre de réflexions globales de la commune de Combleux relatives au projet de réhabilitation du site IBM. Ces deux parcelles, constituant un ensemble de 0,14ha, sont périphériques par rapport au périmètre de Z.A.P.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable au projet de création d'une zone agricole protégée, en excluant les parcelles A852 et A854 de Combleux initialement comprises au sein du périmètre projeté.

Le conseil municipal de Combleux, commune sur laquelle porte la modification de périmètre, a débattu du nouveau projet de périmètre le 28 février 2023. Celui-ci a été adopté à l'unanimité.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 112-2 du code rural et de la pêche maritime permettant de classer « des zones agricoles dont la préservation présente un intérêt général en raison soit de la qualité de leur production, soit de leur situation géographique, soit de leur qualité agronomique »,

Vu la délibération n° 2021-07-08-COM-21 du conseil métropolitain en date du 8 juillet 2021 approuvant le lancement de la procédure de Z.A.P.,

Vu la délibération n° 2022-04-07-COM-12 du conseil métropolitain municipal en date du 7 avril 2022 approuvant le plan local d'urbanisme métropolitain (P.L.U.M.),

Vu la délibération n° 2022-06-23-COM-39 du conseil métropolitain du 23 juin 2022 approuvant le lancement de l'enquête publique,

Vu le dossier de Z.A.P. annexé à la présente délibération,

Vu le rapport du commissaire enquêteur rendu le 21 février 2023,

Vu l'avis de la commission attractivité,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver le projet de périmètre définitif de « zone agricole protégée » (Z.A.P.) sur les communes de Bou et Combleux,
- déléguer Monsieur le Président ou son représentant afin de solliciter Madame la Préfète du Loiret, Préfète de la région Centre-Val de Loire, pour l'approbation du périmètre de Z.A.P.

Annexe(s) : 2

- Cartographies Bou et Combleux.
- Rapport de présentation Z.A.P. Bou et Combleux.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-03-16-COMDEL-029 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 16 mars 2023

Transports et déplacements - Renouvellement de la convention d'exploitation de certaines données du fichier national des accidents corporels au titre de la gestion et de l'exploitation de voiries - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 10 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHECY : Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON, Bruno LACROIX,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN, Gérard VESQUES,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

CHANTEAU : Gilles PRONO donne pouvoir à Vincent MICHAUT,

CHECY : Virginie BAULINET donne pouvoir à Cédric SCHMID,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT, Guillem LEROUX donne pouvoir à Romain SOULAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU donne pouvoir à Vincent DEVAILLY,

OLIVET : Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Rolande BOUBAULT,

ORLEANS : William CHANCERELLE donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Thibaut CLOSSET donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Jean-Philippe GRAND, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Thomas RENAULT, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Christophe LAVIALLE donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Isabelle MULLER,

OLIVET : Matthieu SCHLESINGER,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	87
Quorum.....	45

Séances
Commission transition écologique du 23 février 2023
Conseil métropolitain du 16 mars 2023

RAPPORTEUR : M. ROY

N° 29 Transports et déplacements - Renouvellement de la convention d'exploitation de certaines données du fichier national des accidents corporels au titre de la gestion et de l'exploitation de voiries - Approbation.

Orléans Métropole, organisatrice de la mobilité, entend répondre aux besoins des usagers en facilitant les déplacements et en favorisant le développement durable et le rayonnement de son territoire.

L'article L. 1214-2 du code des transports précise que dans le cadre de son plan de déplacements urbains (P.D.U.), la Métropole doit assurer « l'amélioration de la sécurité de tous les déplacements, en opérant, pour chacune des catégories d'usagers, un partage de la voirie équilibré entre les différents modes de transport et en effectuant le suivi des accidents impliquant au moins un piéton ou un cycliste ».

Un fichier national des accidents corporels et un portail accidents de l'observatoire national interministériel de sécurité routière sont mis à disposition par l'Etat auprès des collectivités qui peuvent disposer de statistiques de l'accidentalité sur leur territoire.

A ce titre, la Métropole recherche une meilleure compréhension de l'accident, du véhicule et des infrastructures afin de permettre l'identification des causes d'accident et d'améliorer le réseau routier métropolitain.

En outre, les données localisées et qualifiées des accidents corporels seront utilisées par Orléans Métropole dans le cadre des études de circulation et d'accidentologie. Localement, elles permettront sur un carrefour de modifier la signalisation et les régimes de priorité. Sur un axe, elles seront utilisées en données d'entrée pour mener à bien des études d'accidentologie et de circulation, préalable à la requalification d'un axe routier.

Enfin, globalement à l'échelle de la Métropole, les données issues de cette convention seront utilisées pour construire la hiérarchisation du réseau viaire et permettront l'intégration des modes doux dans la structuration routière métropolitaine.

Orléans Métropole s'engage à exploiter les données et à les interpréter de façon pertinente et conforme aux règles de l'art en matière d'accidentologie et de statistiques. Il est précisé que ces données mises à disposition ne sont pas des données à caractère personnel (relatives à une personne physique identifiée ou qui pourrait être identifiée).

La présente convention entre Orléans Métropole et le Ministère de l'Intérieur a pour objet de renouveler la précédente convention, échue au 2 janvier 2023, en définissant les modalités de mise à disposition et d'exploitation des données d'accidents corporels.

La convention est conclue pour une durée de 5 ans et sans incidence financière.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des transports et notamment l'article L.1214-2,

Vu l'avis de la commission transition écologique,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver la convention d'exploitation de certaines données du fichier national des accidents corporels au titre de la gestion et de l'exploitation de voiries à passer avec l'Etat, ayant pour objet de définir les modalités de mise à la disposition et d'exploitation des données pour une durée de 5 ans,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Annexe(s) : 2

- Convention fichier national des accidents corporels.
- Pièces annexes à la convention

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-03-16-COMDEL-030 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 16 mars 2023

Espace public - Commune d'Ingré - Rue Ampère - Effacement des réseaux - Convention à passer avec la société ORANGE - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 10 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHECY : Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON, Bruno LACROIX,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN, Gérard VESQUES,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

CHANTEAU : Gilles PRONO donne pouvoir à Vincent MICHAUT,

CHECY : Virginie BAULINET donne pouvoir à Cédric SCHMID,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT, Guillem LEROUX donne pouvoir à Romain SOULAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU donne pouvoir à Vincent DEVAILLY,
OLIVET : Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Rolande BOUBAULT,
ORLEANS : William CHANCERELLE donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Thibaut CLOSSET
donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Jean-Philippe
GRAND, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne
pouvoir à Thomas RENAULT, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Christel
ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Christophe LAVIALLE donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte
LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Isabelle MULLER,
OLIVET : Matthieu SCHLESINGER,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	87
Quorum.....	45

- imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours, section d'investissement, fonction 64, nature 2152, opération DA1H013, gestionnaire PT2, destinataire ZAE, engagement 23PT203674.

Annexe(s) : 1

- Convention à passer avec ORANGE

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-03-16-COMDEL-031 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 16 mars 2023

Espace public - Commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin - Requalification de la rue de Saint Santin -
Convention de fonds de concours - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 10 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHECY : Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON, Bruno LACROIX,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN, Gérard VESQUES,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

CHANTEAU : Gilles PRONO donne pouvoir à Vincent MICHAUT,

CHECY : Virginie BAULINET donne pouvoir à Cédric SCHMID,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT, Guillem LEROUX donne pouvoir à Romain SOULAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU donne pouvoir à Vincent DEVAILLY,

OLIVET : Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Rolande BOUBAULT,

ORLEANS : William CHANCERELLE donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Thibaut CLOSSET donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Jean-Philippe GRAND, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Thomas RENAULT, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Christophe LAVIALLE donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Isabelle MULLER,

OLIVET : Matthieu SCHLESINGER,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	87
Quorum.....	45

Séances
Commission espace public et proximité du 13 février 2023
Conseil métropolitain du 16 mars 2023

RAPPORTEUR : M. TOUCHARD

N° 31 Espace public - Commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin - Requalification de la rue de Saint Santin - Convention de fonds de concours - Approbation.

Le programme de requalification des voies d'Orléans Métropole, établi sur la base des propositions des communes prévoit la requalification de la rue de Saint Santin à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin.

Le coût des travaux est estimé à 164 493,00 H.T., soit 197 391,60 € T.T.C.

En application de l'article L. 5217-7-1 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), les dispositions de l'article L. 5215-26 dudit code s'appliquent aux métropoles et précisent que « *afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours* ».

Sur le fondement des dispositions légales précitées, la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin propose de verser à Orléans Métropole un fonds de concours en vue de la réalisation des travaux de réfection des voiries, étant précisé que la voirie constitue un « équipement » au sens des dispositions de l'article L. 5215-26 du C.G.C.T.

Le fonds de concours, objet de la présente convention, représente 50 % du montant H.T. estimé des travaux de voirie. La part de la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin n'excède pas la part de financement propre, hors subvention, assurée par le maître d'ouvrage et n'excédera pas le montant de 90 000 € net.

Il est donc proposé la signature d'une convention de fonds de concours, versée par la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin au bénéfice d'Orléans Métropole pour sa participation aux travaux.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission espace public et proximité,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver la convention à passer avec la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin ayant pour objet le versement d'un fonds de concours par la commune au bénéfice d'Orléans Métropole, pour un taux de participation à hauteur de 50 %, dans le cadre de la requalification de la rue de Saint Santin à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention,
- inscrire la recette fonction 844, compte 13241, opération IV1P254, gestionnaire PT5, destinataire POI (PE : 23PT502977 pour 82 246,50 € estimés.

Annexe(s) : 1

- Convention de fonds de concours.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-03-16-COMDEL-032 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 16 mars 2023

Espace public - Commune d'Orléans - Caisse primaire d'assurance maladie (C.P.A.M.) du Loiret - Entretien d'une parcelle - Approbation d'une convention.

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 10 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHECY : Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON, Bruno LACROIX,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Romain SOULAS,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN, Gérard VESQUES,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

CHANTEAU : Gilles PRONO donne pouvoir à Vincent MICHAUT,

CHECY : Virginie BAULINET donne pouvoir à Cédric SCHMID,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT, Guillem LEROUX donne pouvoir à Romain SOULAS,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU donne pouvoir à Vincent DEVAILLY,

OLIVET : Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Rolande BOUBAULT,

ORLEANS : William CHANCERELLE donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Thibaut CLOSSET donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Jean-Philippe GRAND, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Thomas RENAULT, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Christophe LAVIALLE donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Isabelle MULLER,

OLIVET : Matthieu SCHLESINGER,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	87
Quorum.....	45

Séances
Commission espace public et proximité du 13 février 2023
Conseil métropolitain du 16 mars 2023

RAPPORTEUR : M. TOUCHARD

N° 32 Espace public - Commune d'Orléans - Caisse primaire d'assurance maladie (C.P.A.M.) du Loiret - Entretien d'une parcelle - Approbation d'une convention.

L'esplanade devant la caisse primaire d'assurance maladie (C.P.A.M.), place de Gaulle à Orléans, appartenant à l'Etat, a fait l'objet d'un transfert de propriété :

- entre l'Etat et Orléans Métropole concernant les parcelles cadastrées section BC n° 306 d'une superficie de 224 m² et BC n°308 d'une superficie de 667 m²,
- entre l'Etat et la C.P.A.M. concernant la parcelle section BC n° 309 d'une superficie de 236 m² incluant les emmarchements en surface et les réserves pour la C.P.A.M. en sous-sol.

Cette régularisation foncière intervient suite à :

- une délibération du 28 janvier 1966 du conseil municipal d'Orléans qui prévoyait la remise par l'Etat à la ville d'Orléans de ce parvis,
- une délibération du 8 juillet 2011 du conseil municipal d'Orléans permettant l'acquisition par la commune d'Orléans, à titre gratuit, de la parcelle cadastrée BC n° 308, intégrée dans le projet d'aménagement de la place de Gaulle dans le cadre des travaux de la deuxième ligne du tramway.

Depuis de longues dates, la commune d'Orléans, puis Orléans Métropole, assurent l'entretien de l'espace comprenant l'esplanade devant la C.P.A.M. en continuité de la place de Gaulle.

Aussi, dans un souci de cohérence avec l'ensemble des parcelles constituant cette esplanade, Orléans Métropole et la C.P.A.M., propriétaires de la parcelle cadastrée BC n° 309, se sont rapprochées afin de déterminer par convention les modalités d'entretien de cette parcelle par Orléans Métropole.

Orléans Métropole assurera à ses frais les prestations de propreté et d'entretien de l'ensemble des parcelles. En contrepartie, la C.P.A.M. s'engage à maintenir ouverte et accessible au public sa parcelle BC n° 309.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission espace public et proximité,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver la convention à passer avec la caisse primaire d'assurance maladie du Loiret, ayant pour objet de confier l'entretien à Orléans Métropole de la parcelle cadastrée section BC n° 309, située sur l'esplanade devant la C.P.A.M., place de Gaulle à Orléans,
- déléguer Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout autre document relatif à la mise en œuvre de ce dispositif.

Annexe(s) : 2

- Convention à passer avec la C.P.A.M.
- Plan parcellaire rectifié

ADOPTE A L'UNANIMITE

La séance est levée à 19h50.